

LES ANNONCES Landaises

Le média des décideurs landais

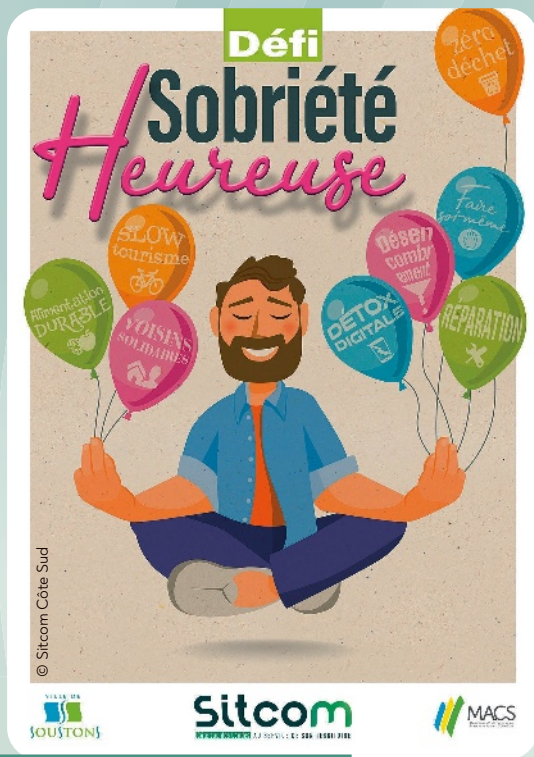
RÉSEAUX

CJD : l'école du dirigeant

LOGEMENT

Les propriétaires dans
la tourmente

Le Cnes à Aire-sur-l'Adour Stratosphérique



Coup de BUZZ

Surveillance des plages **CANDIDATURES POUR LA SAISON 2024**

Le Syndicat mixte de gestion des baignades landaises recrute 484 nageurs sauveteurs pour les 58 postes de secours landais sur lacs ou océan, pour la saison 2024. Les candidats débutants ou confirmés, en formation au Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou déjà diplômés, peuvent déposer leur dossier jusqu'au dimanche 25 février sur www.smgl.fr.

Côte Sud **LE DÉFI SOBRIÉTÉ HEUREUSE**

Évoluer vers de nouvelles pratiques « sobres et heureuses » pour réduire son empreinte écologique, c'est le défi proposé par le Sitcom Côte Sud à 20 foyers soustonnais ou des environs, de mars à juin prochains. Au programme des ateliers : cure de détox digitale, fresque du climat, alimentation durable, déconsommation et réparation, reconnexion à la nature ou permaculture. Le tout à expérimenter au quotidien.

Inscription jusqu'au 29 février sur www.sitcom40.fr/defi-sobriete-heureuse

Environnement **LE LAC DE PORT D'ALBRET EN COLLOQUE**

Moteur du développement touristique de Vieux-Boucau, de Soustons-Plage et des communes avoisinantes, le lac de Port d'Albret est aujourd'hui confronté à de multiples enjeux environnementaux : envasement, prolifération d'algues vertes, risques littoraux... Pour dresser un panorama complet des risques, mais aussi des opportunités que représente cet espace remarquable, l'association des propriétaires de Port d'Albret et le syndicat intercommunal de Port d'Albret organisent un colloque le samedi 24 février de 16 h 30 à 19 h au cinéma de Vieux-Boucau. Entrée libre.

Le lac de Port d'Albret est un plan d'eau artificiel créé à la fin des années 1970.



4 Grand Angle

Le Cnes à Aire-sur-l'Adour
Stratosphérique

10 Zoom sur les réseaux

CJD : l'école du dirigeant

12 Focus Landes

- Fusion dans l'insertion
- Connexion électrique entre la France et l'Espagne : création d'un comité de suivi environnemental

16 Interview

Logement : les propriétaires dans la tourmente

18 Focus Région

Port de Bayonne : retour à la normale

19 Info Flash

22 Économie

Assurances, les nouveaux risques

24 Finances

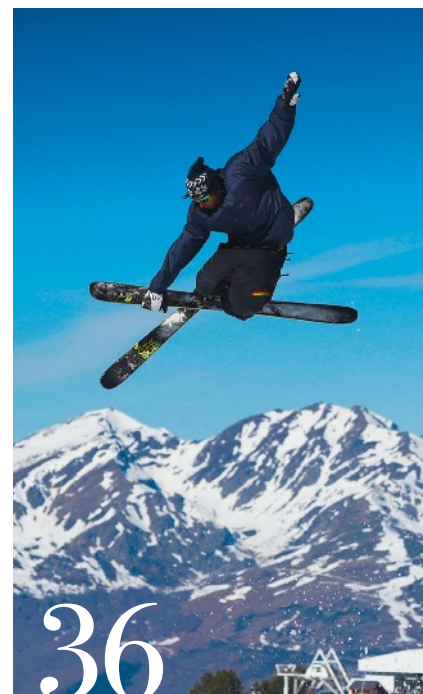
1^{er} semestre 2024 : taux d'intérêt légal

25 Annonces Légales

35 Tendances Bourse

36 Envie d'ailleurs

Ariège, destination ski aussi !



GRAND ANGLE



Entraînement au lâcher de ballon par les équipes du Cnes à Aire-sur-l'Adour pour la Transat 2024, prévue de la base de Kiruna, en Laponie suédoise, jusqu'au Canada

Le Cnes à Aire-sur-l'Adour Stratosphérique

Depuis 1964, il y a 60 ans, le Centre national d'études spatiales (Cnes) poursuit à Aire-sur-l'Adour un programme de ballons stratosphériques pour des mesures scientifiques. Immersion sur la base landaise d'où partent des aérostats jusqu'au Canada et aux Seychelles.

Par Julie DUCOURAU

Ce matin de février où la presse a été exceptionnellement conviée à assister à des tests de lâchers captifs de ballons stratosphériques ouverts (BSO), un grand soleil inonde le centre d'opérations. Depuis plusieurs jours, Constance Paquet, l'ingénieur météorologue que le Cnes a réussi à débaucher l'été dernier de la Base aérienne 118 de Mont-de-Marsan, affine ses prévisions. « Le vent, plutôt de sud-est est entre 2,5 et 3 mètres par seconde au niveau du sol, des conditions idéales pour un BSO. Au-delà de 5 mètres par seconde, c'est rouge, impossible », dit-elle.



QUELLES APPLICATIONS ?

Dans la stratosphère jusqu'à 45 km au-dessus du niveau de la mer, soit trop haut pour les avions et trop bas pour les satellites, les instruments scientifiques embarqués par les ballons permettent, entre autres, de surveiller la couche d'ozone, les aérosols et gaz à effet de serre via des spectromètres ou carottages, d'étudier les mouvements de masses d'air, de faire des tests de blindages pour cockpits d'avion ou de matériels utilisés sur les satellites, comme les cellules solaires qui serviront à l'Agence spatiale européenne (ESA). Aussi des expériences d'astronomie à moindre coût car certains rayonnements (infrarouge, UV, X ou Gamma) sont mieux visibles depuis ces altitudes.





Un petit ballon nécessite
300 m³ d'hélium contre 3 000
pour les plus grands

UNE ACTIVITÉ MÉTÉO-DÉPENDANTE

Vents, températures, pression, champ de nébulosité, précipitations... Parmi ses instruments, grâce à un partenariat avec Météo France, elle a accès à des modèles de prévisions à maille large sur une semaine et plus fine sur trois jours pour des briefings quotidiens afin de trouver les meilleurs créneaux de lancement possible. Le Cnes s'est même équipé il y a quelques semaines d'un radar météo en bande X pour « être encore plus précis et ne pas se faire surprendre par la pluie », explique-t-elle. Un nouvel outil qui servira sans

doute lors des futures campagnes au Brésil où le Cnes a prévu de lancer d'ici 2026-2027 des ballons dans l'État du Tocantins, avant de peut-être poursuivre une coopération côté satellite. « C'est à l'intérieur des terres, en lisière de forêt amazonienne, il faudra éviter les pluies équatoriales. Notre fenêtre de vol est généralement d'une semaine sur place pour placer nos vols chronologiquement, c'est très météo-dépendant », fait valoir Vincent Dubourg, sous-directeur de la section ballons au Cnes situé au Centre spatial de Toulouse (CST), et local de l'étape en ancien écolier de Pontonx-sur-l'Adour et lycéen de Dax à Borda.

Car depuis 2007, les BSO français ne sont plus lancés d'Aire-sur-l'Adour mais de Suède, du Canada, d'Australie ou des Seychelles. « Les densités de population qui ont augmenté et les règles de sauvetage ont fait qu'on a arrêté de lâcher de gros ballons sur ce territoire pour aller sur des zones beaucoup moins peuplées », selon Laurent Tessariol, le directeur du site landais. Des ballons qui peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers de mètres cubes avec une tonne de charge utile en matériels de mesure en dessous, si bien qu'« on pourrait y mettre Notre-Dame-de-Paris à l'intérieur », selon Vincent Dubourg,

“On pourrait mettre
Notre-Dame-de-Paris à l'intérieur
des plus grands ballons !”

LE CENTRE D'OPÉRATIONS D'AIRE-SUR-L'ADOUR

8 hectares avec une piste de lâcher de ballons
et **9 bâtiments** (préparations, stockage de l'hélium et d'une
centaine de ballons en enceintes climatisées, etc.)

33 vols de ballons légers en 2023 et
plusieurs tests sur des ballons stratosphériques ouverts (BSO)

20 containers avec véhicules (poids lourds,
tracteur, remorqueur, manuscopique, 4x4...) à envoyer sur
les zones de lancement sous d'autres latitudes

15 salariés permanents à Aire-sur-l'Adour (techniciens
ou ingénieurs mécanique, électronique, informatique, ingénieur
météorologiste, ingénieur intégration et essais, ingénieur
généraliste) et 6 au Centre spatial de Toulouse, soit 21 au total
à la section ballons bi-localisée du Cnes

**7 millions d'euros en budget annuel
de fonctionnement** (« même pas le train de vie d'un
satellite ! ») pour la section
qui a réalisé plus de 4 000 vols en 60 ans
200 000 euros : coût d'un très gros ballon

de vols, contrairement aux ballons
chinois ayant survolé les États-Unis
l'an passé...

C'est pour cette Transat, une
opération d'envergure, que les
équipes s'entraînaient ce 7 février.
« L'objectif de ces lâchers captifs
d'exercice [ballons retenus pour
faire et refaire le lancer, NDLR]
est la formation et la certification
de nouveaux opérateurs », détaille
Laurent Tessariol. Il y a en moyenne
besoin de neuf opérateurs sur le ter-
rain et trois personnes en centre de

toujours fier de rappeler l'histoire
des premiers ballons français des
frères Montgolfier qui ont permis
à l'homme de voler du côté de
l'Ardèche au XVIII^e siècle.

SURVOL DE 96 PAYS

Aire-sur-l'Adour est le centre de
départ de ces grandes campagnes
à l'étranger. Tous les ballons, instru-
ments scientifiques, nacelles, labo-
ratoire d'assemblage, etc. sont ici
mis en container pour rejoindre les
ports du Havre (Seine-Maritime)
ou de Fos-sur-Mer (Bouches-du-
Rhône), prendre la mer jusqu'au
lointain et ainsi être totalement
autonomes sur place pour les lan-
cements. Ce sera le cas pour la
Transat 2024, prévue avec des BSO
partant de la base de Kiruna, en
Laponie suédoise, jusqu'au Canada
pour des expériences scientifiques
et technologiques françaises, euro-
péennes et canadiennes, survolant
96 pays et autant d'autorisations



LAURENT
TESSARIOL
Directeur du site
d'Aire-sur-l'Adour

VINCENT
DUBOURG
Sous-directeur
section ballons du
Cnes à Toulouse

contrôle pour réussir les lâchers qui restent très manuels. Des tests de résistance sont aussi effectués pour anticiper d'éventuelles déchirures de BSO, constitué de polyéthylène, comme des sacs plastiques.

Le ballon-test gonflé ce matin en trois quarts d'heure d'un joli ballet aérien, a nécessité l'apport de 300 m³ d'hélium quand les plus gros aérostats demandent jusqu'à 3 000 m³. Au moment du largage, apparaît un effet champignon ou méduse c'est selon, avant de commencer à monter vers le ciel, jusqu'à 40 km de haut lors de conditions réelles. Un savoir-faire reconnu dans le monde entier avec ses tracteurs et opérateurs au sol, dans une technique différente des Américains qui utilisent, eux, de grandes grues de lancement.

MÂCHOILLÉ PAR LES SANGLIERS

Pas besoin de tous ces attirails pour les ballons légers dilatables (BLD) dont une trentaine d'exemplaires sont lancés sur le site d'Aire chaque année, un tiers pour l'instrument AirCore qui mesure de façon originale et peu coûteuse la concentration atmosphérique des gaz à effet de serre sur 30 kilomètres d'altitude. Pour ceux-là, deux opérateurs suffisent à gonfler la structure qui ne lèvera pas plus de 3 kg de charge utile (instruments scientifiques) dans la stratosphère atteinte en deux heures. Ces ballons non létaux peuvent atterrir jusqu'à Castres (Tarn) ou Captieux (Gironde) où il faut aller

“Au départ d'Aire-sur-l'Adour, les ballons légers peuvent atterrir jusqu'à Castres (Tarn) ou Captieux (Gironde)”

pour récupérer toutes les données intégrées. « Il est arrivé une fois que des sangliers arrivent avant nous sur site et mâchouillent les instruments, rendant le tout inexploitable », se rappelle Vincent Dubourg. Ou que le parachute avec la charge utile se prenne dans des arbres, nécessitant de faire appel à des élagueurs. Sans compter dans les années 1960 quand des gens avaient pris, dans le Massif central, un ballon pour un Ovni venu d'une autre galaxie...

Côté perspectives, le Cnes se lance désormais, avec Hemeria, fabriquant toulousain partenaire de longue date, dans des ballons manœuvrant en forme de potiron

à l'image de celui créé par Google, capable d'utiliser les vents pour changer de niveau et aller d'un point A à un point B, avec l'espoir d'un premier lâcher de ces Balman en 2025 après les tests cette année.

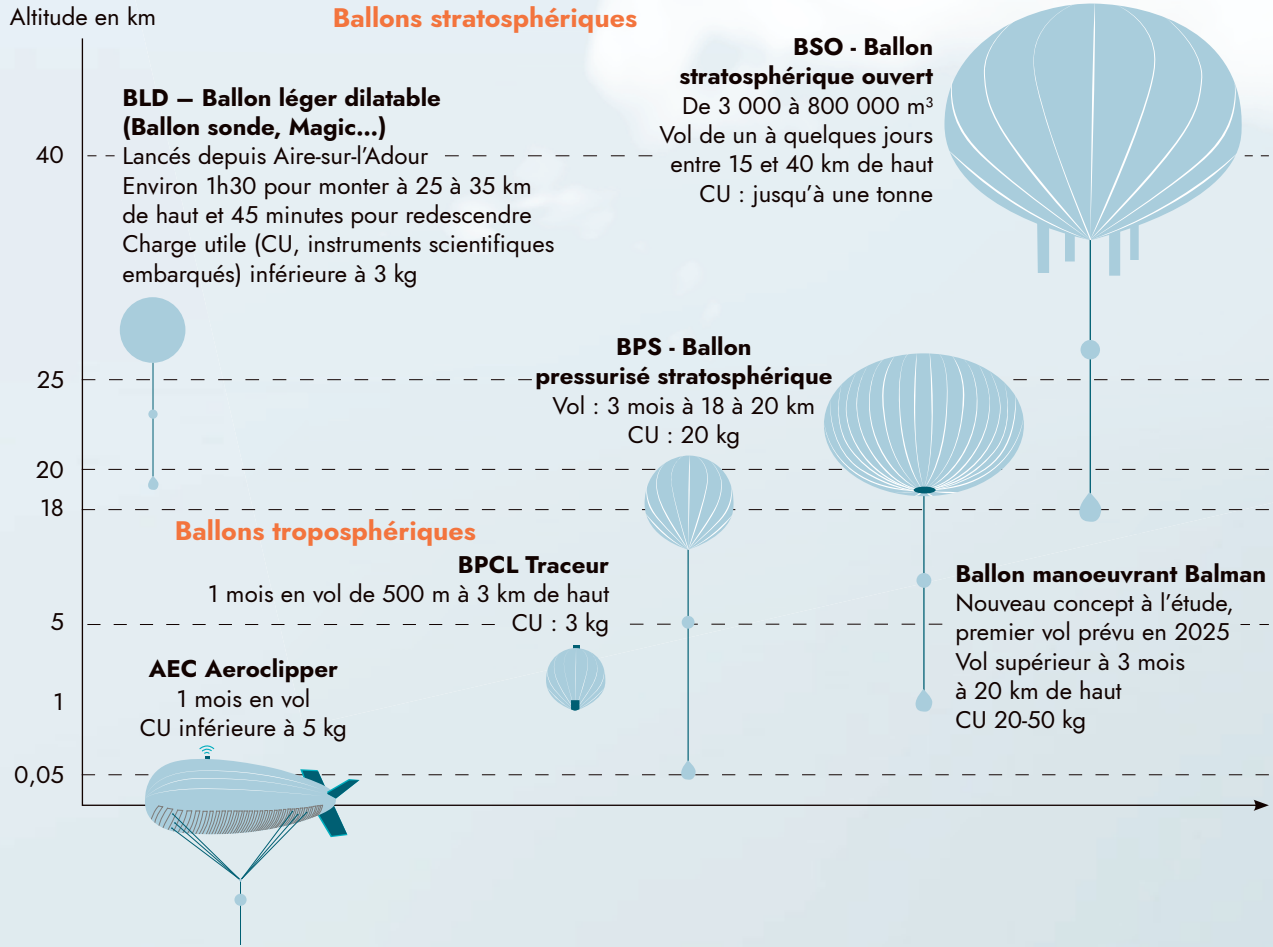
Autre grand projet à l'étude, réussir à faire des mesures à l'intérieur même des cyclones avec de futurs ballons troposphériques (maximum 15 km de haut). « Aujourd'hui, ça n'existe pas, relève Vincent Dubourg, mais un jour on s'était fait prendre un ballon dans un cyclone au large des Seychelles et il a continué à prendre des mesures. On doit pouvoir y arriver... » ■

VERS UN RETOUR DES VOLS À HYDROGÈNE ?

Un incident à Kiruna (Suède) en 2000 a mis fin à l'utilisation de l'hydrogène pour les ballons du Cnes et le dernier membre de l'équipe à avoir travaillé avec à l'époque est d'ailleurs récemment parti à la retraite. Mais le coût de l'hélium utilisé depuis étant passé de 8 euros le m³ à plus de 50 euros en 15 ans, allié à la dépendance en approvisionnements extérieurs de ce gaz rare, pourrait changer la donne.

Des groupes de travail internationaux dont le Cnes fait partie, planchent actuellement sur le retour de l'hydrogène (« en 2026 ? »), autour de 5 euros le m³ actuellement. « En termes de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), c'est plus vert que les gaz fossiles », selon le directeur du site landais, Laurent Tessariol, qui veut aussi « faire tomber les fantasmes sur les risques en termes de sécurité », imaginant installer une usine à hydrogène : « Lors de l'accident de Kiruna, il n'y avait eu ni déflagration ni explosion, seulement des morceaux de plastiques brûlés qui sont retombés. Le Cnes est dans une approche zéro risque technique et humain. »

LES DIFFÉRENTS TYPES DE BALLONS



CJD l'école du dirigeant

Créé pour inspirer et construire le territoire de demain, le Centre des jeunes dirigeants (CJD) des Landes rassemble près de 70 entrepreneurs désireux d'élargir le champ des possibles.

Par Isabelle TRANCOEN

« **O**sons être des dirigeants autrement », c'est sous ce slogan que le Centre des jeunes dirigeants - fondé en 1938 par Jean Mersch -, rassemble aujourd'hui plus de 5 750 dirigeants(e)s d'entreprises implantées sur l'ensemble de l'Hexagone. Depuis sa création, ce réseau national d'entrepreneurs ambitionne d'avoir « un impact sociétal et écologique afin de créer un monde meilleur ». Le CJD s'articule sur trois niveaux : les sections locales (une ou plusieurs par département), les antennes régionales et le centre national. « Le CJD des Landes va fêter ses 20 ans et nous comptons actuellement 62 membres qui se réunissent plusieurs fois par mois », se réjouit Alain Bagnères, président de l'antenne pour un mandat unique de deux ans.

L'INNOVATION, L'ENTRAIDE ET LE PARTAGE

L'idée de ce mouvement patronal - le plus ancien de France - est de faire se rencontrer des dirigeants pour qu'ils « défrichent des idées, mènent des



La prochaine soirée de gala du CJD aura lieu le 23 février aux arènes de Pontonx-sur-l'Adour

CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS MODE D'EMPLOI

Comment rejoindre le réseau ?

Pour faire partie des six nouveaux membres qui intègrent la section des Landes chaque année, il faut candidater ou être coopté. Dans les deux cas, les candidatures sont étudiées et les meilleurs profils sont retenus à l'issue de dîners de recrutement. Contrairement à d'autres réseaux, deux représentants d'une même profession peuvent se retrouver au sein d'une même section, à la seule condition que le membre le plus ancien donne son accord.

Combien ça coûte ?

L'adhésion annuelle au CJD des Landes coûte 1 600 euros hors taxe. Cette cotisation comprend les deux rendez-vous mensuels obligatoires (plénière et commissions de travail) avec la partie théorique et le moment de convivialité.

Où est basé le CJD des Landes ?

Le Centre des jeunes dirigeants n'a pas de siège physique. Chaque rassemblement se tient dans un lieu différent afin de quadriller le territoire. Par ailleurs, chaque commission se déroule dans les locaux de l'entreprise d'un des adhérents.

Le nombre d'adhérents

Le CJD des Landes compte actuellement 62 adhérents, dont 17 femmes. La parité est un aspect important pour le président du réseau qui affirme en tenir compte lors des sessions de recrutement.

<https://cjd40.fr>

expérimentations, développent des approches, questionnent les manières d'agir ». Plusieurs rendez-vous mensuels y contribuent : la plénière et les commissions. « La plénière rassemble tous les membres autour d'un ou plusieurs conférenciers, explique Alain Bagnères. Récemment, nous avons été impressionnés par un jeune de 17 ans, Théo Leblanc, venu nous parler d'intelligence artificielle. Nous avons eu aussi Alain Humbert, spécialiste de la loi de l'attraction, ou encore Frédéric Arburua, un alpiniste de renom qui a gravi des sommets de plus de 8 000 mètres. »

Chaque mois, les membres du CJD des Landes se réunissent également en petits groupes (entre six et 10 personnes) afin de travailler sur des thématiques entrepreneuriales, organisationnelles ou même liées au développement personnel. « Ce sont des moments très forts en raison de l'effet miroir. Chaque dirigeant s'inspire des expériences des autres et s'enrichit à leur contact », poursuit le président du CJD Landes. D'autres temps forts, « non obligatoires, mais fortement conseillés », sont également au programme des adhérents : plusieurs forums de formation sur deux jours ainsi que deux ou trois rendez-vous nationaux par an.

GRUPE DE RÉFLEXION

Pour Alain Bagnères, qui est aussi PDG du groupe de restauration Castillo, il est important de souligner que le CJD n'est pas un réseau d'entrepreneurs qui aspirent à booster leur business mais « une école du dirigeant ». L'objectif majeur des candidats et des adhérents est de rompre l'isolement. « Quand on est aux manettes d'une entreprise, quelle qu'en soit la taille, on a des opportunités, on traverse des tempêtes, on ne sait pas toujours qu'elles sont les bonnes décisions à prendre, estime Alain Bagnères. Nos amis et nos familles ne sont pas toujours en mesure de comprendre nos problématiques de chef d'entreprise. » Ainsi, parmi les valeurs cardinales défendues par le mouvement, la solidarité est en bonne place. Aux côtés de la responsabilité, de la loyauté et du respect de la dignité humaine. Le CJD se veut également un groupe de réflexion pour l'innovation vers de nouvelles pratiques en entreprise, parmi lesquelles, la semaine de quatre jours.

« IMPOSSIBLE N'EST PAS LANDAIS »

Entré au CJD en 2015, Alain Bagnères, dont le mandat prendra fin en juin prochain, affirme avoir parcouru beaucoup de chemin en tant que dirigeant grâce au CJD des Landes. Selon lui, « dans le système scolaire classique, il n'y a pas de formation qui permette d'aborder toute la diversité des sujets qu'on explore au CJD. Et il y a la puissance de l'effet miroir au contact des autres dirigeants qui aide, inspire et stimule ». Inspiration et stimulation également pour un territoire, les Landes, qui seront plus que jamais mises à l'honneur, le 23 février, lors de la prochaine plénière prestige sur le thème : « Impossible n'est pas landais ». ■



Fusion dans l'insertion

Les associations Voisinage et Cultures Solid'ère ont fusionné début janvier. Une démarche encore rare dans le secteur des structures d'insertion qui commencent néanmoins à se rapprocher.

Par Nelly BÉTAILLE

Si le terme juridique consacré est « fusion absorption », le rapprochement entre la recyclerie Voisinage implantée à Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Saint-Geours-de-Maremne, et Cultures Solid'ère, spécialisée dans le maraîchage bio à Saubion, relève d'une « démarche globale d'union des forces surtout guidée par le bon sens », résume Fanny Ducamp, directrice du nouvel ensemble. Avec comme enjeu essentiel le maintien des emplois dans les deux structures qui ont également en commun de proposer des ateliers Chantier d'insertion (voir encadré) sur le territoire de Maremne Adour Côte Sud.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

« D'un côté, Cultures Solid'ère, créée en 2017, rencontrait quelques difficultés à se structurer. De l'autre, Voisinage, recyclerie depuis 28 ans, voyait dans ce rapprochement



l'occasion de se rebooster, d'améliorer ses outils en se rapprochant d'une structure plus neuve, tout en remplissant son objectif stratégique de diversification des postes », rembobine la directrice. Avec en projet, à Saubion, le développement de la culture en maraîchage sur 5 hectares contre 1,1 hectare aujourd'hui, et l'implantation d'un local pérenne pour améliorer les conditions de travail de l'équipe. « La logique sera également de proposer l'offre de

Les ateliers Chantier d'insertion permettent de développer « des compétences transférables sur une large palette d'activités d'entreprises du territoire »



Cultures Solid'ère dans les espaces de vente des recycleries », complète-t-elle. En perspective également, en lien avec le Sitcom Côte Sud, l'installation d'une plateforme de réemploi au sein d'un pôle d'économie circulaire sur la zone



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

À Saubion, Cultures Solid'ère veut atteindre l'exploitation de 5 hectares en bio

d'activité Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne doit permettre à Voisinage, aux côtés d'autres structures, de regrouper ses activités de collecte et de tri et son atelier de réparation d'électroménager jusqu'ici hébergé au sein du technopôle Domolandes.

38 STRUCTURES LANDAISES ET DES PROJETS COMMUNS

Et si le secteur de l'insertion est encore aux prémices des démarches de mutualisation, « le mouvement



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

DES ATELIERS CHANTIER D'INSERTION POUR SE SENTIR « CAPABLE »

Les ateliers Chantier d'insertion permettent aux structures d'insertion missionnées par l'État de proposer un accompagnement renforcé vers l'emploi aux personnes identifiées par des partenaires professionnels de l'insertion sociale. « Tout en développant des compétences transférables sur une large palette d'activités d'entreprises du territoire, il s'agit aussi de reprendre un rythme, maîtriser les cadres et surtout travailler la confiance en soi, se révéler, se sentir capable », complète Fanny Ducamp, directrice de Voisinage.

EN CHIFFRES

Voisinage

Collecte d'objets du quotidien et recyclage dans les boutiques de Soustons et Tyrosse, ou en ligne sur la boutique des voisins ou auprès de partenaires.
17 salariés permanents
45 personnes en parcours d'insertion d'environ 18 mois en permanence, soit 70 personnes par an sur des métiers de collecte, logistique (transport, tri, préparation de colis), accueil donateur, vente en boutique, e-commerce, réparation de produits électroménagers et de cycles.

Cultures Solid'ère

Exploitation de maraîchage bio à Saubion
3 salariés permanents
12 à 15 personnes en parcours d'insertion, soit une trentaine de personnes par an sur des activités d'ouvrier maraîcher, de logistique, de vente sur les marchés ou en boutique.

2 millions de budget à elles deux (dont 1,7 million pour la recyclerie)

Un chiffre d'affaires de 863 000 euros (les ateliers Chantier d'insertion devant s'autofinancer autour de 30 % réglementairement, avec possibilité d'aller au-delà pour certains projets).

est bien là », martèle Fanny Ducamp qui anime le Collectif des structures d'insertion landaises auquel ont accès les 38 structures départementales. Créé pendant la crise Covid pour partager difficultés et solutions, il a perduré, au rythme de ses réunions mensuelles, autour de projets communs : communication sur les postes à pourvoir dans les structures, relations avec les entreprises ou formation des salariés pour répondre à l'évolution des publics dans un secteur en mutation : « Il y a aujourd'hui moins de demandeurs d'emploi, ce dont nous nous réjouissons. Alors, naturellement, nous nous tournons vers l'accompagnement de publics plus fragiles, ce qui demande de l'encadrement supplémentaire et de nouvelles compétences. » ■

Connexion
électrique entre la
France et l'Espagne

Création d'un comité de suivi environnemental

La préfète des Landes, Françoise Tahéri, vient d'annoncer l'installation d'un comité de suivi environnemental pour le projet d'interconnexion électrique souterraine et sous-marine entre la France et l'Espagne par le golfe de Gascogne, porté par RTE (Réseau de transport d'électricité français). Objectifs : donner la parole aux associations environnementales et rassurer la population.

Par Hubert RAFFINI



De gauche à droite : Nadine Chevassus, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Vincent Jechoux, directeur régional de la Dreal, Françoise Tahéri, préfète, Jérôme Rieu, délégué régional de RTE Sud-Ouest

« **C** est un projet essentiel pour la transition énergétique qui répondra à notre besoin d'électricité et sécurisera l'apport d'électricité décarbonée répondant aux objectifs climatiques, à un coût abordable. Il n'y a aucun danger », a affirmé Françoise Tahéri, préfète des Landes, le 2 février dernier à l'issue de l'installation du comité de suivi environnemental du projet d'interconnexion électrique Golfe de Gascogne. Prévu dans le Code de l'environnement et faisant l'objet d'un arrêté préfectoral - il y en aura un autre en Gironde -, ce comité réunira à parité huit représentants de l'État, huit représentants d'associations de défense de l'environnement⁽¹⁾ et 14 élus locaux⁽²⁾, « pour apporter toute l'objectivité nécessaire, être un facteur de transparence

et répondre aux questions de toutes les parties prenantes », a précisé la représentante de l'État.

Les associations, dont certaines ont formé des contentieux, joueront, selon elle, « un rôle essentiel, aux côtés des pouvoirs publics, en tant qu'acteurs de la participation, pour suivre le déroulement du projet dans sa dimension écologique. Elles pourront participer aux différentes phases du projet, être bien informées de l'avancement du projet et participer, comme les élus, à toutes les campagnes de mesures des champs magnétiques avant, pendant et après les travaux. »

La méthode de travail retenue prévoit a minima trois réunions de travail par an, puis autant que de besoins,

LE PROJET RTE GOLFE DE GASCOGNE

Le projet Golfe de Gascogne vise à créer une nouvelle interconnexion électrique entre la France et l'Espagne pour profiter de la complémentarité des réseaux électriques et offrir à tous « une électricité plus sûre, abordable et durable ».

La ligne a pour objectif de doubler les capacités d'échanges d'électricité entre la France et l'Espagne pour les porter à 5 000 MW - soit de quoi alimenter 5 millions de foyers environ -, et doit permettre selon ses promoteurs d'éviter l'émission de 600 000 tonnes de CO₂ par an. Longue de 400 km, elle reliera le poste de Cubnezais (près de Bordeaux) et le poste de Gatika (près de Bilbao) avec un contournement par l'intérieur des terres du canyon du Gouf de Capbreton.



jusqu'à la fin des travaux. L'objectif est d'apporter des éléments précis sur le calendrier du déroulement des travaux dans chacune des communes (Seignosse, Soorts-Hossegor, Capbreton, Angresse, Bénesse-Mareme), avec les voiries, les pistes cyclables concernées, pour que chaque citoyen puisse avoir, par anticipation, l'ensemble des informations utiles.

TRAVAUX LANCÉS

Jérôme Rieu, délégué régional de RTE Sud-Ouest, s'est félicité de la création

de ce comité « qui va permettre de continuer le travail d'explication et d'échange que l'on mène depuis plusieurs années avec toutes les parties prenantes. Il nous offrira aussi la possibilité d'expliquer les mesures que l'on met en place pour limiter, autant que possible, l'impact du projet sur l'environnement. »

Les travaux ont démarré en novembre 2023 « depuis que les autorisations ont été accordées ». Ils ont démarré sur les trois atterrages (passage de la partie maritime à la partie terrestre). Un en Gironde (Cubnezais) et deux dans les Landes (Capbreton sur un parking et à Seignosse sur une ancienne pisciculture). Un puits est creusé pour faire passer un microtunnelier qui va creuser à une quinzaine de mètres sous la plage un tunnel pour passer la liaison qui ira rejoindre le tracé maritime à environ un kilomètre de la côte. Les travaux ont avancé en Gironde. Suivront Seignosse et Capbreton avec la liaison souterraine de 27 km entre les deux. Les travaux seront arrêtés pendant la période estivale. Plus tard, arrivera la pose des câbles en mer pour une mise en service de la liaison en 2028.

« MOINS D'IMPACT QU'UN MAGNET »

Et pour corroborer les déclarations rassurantes de la préfète, Jérôme Rieu a expliqué que « le champ magnétique naturel est de 40 microteslas. La liaison électrique rajoutera 30 microteslas. Ce qui est très loin de la limite des 40 000 microteslas autorisés. Sachant qu'un magnet de réfrigérateur représente 500 microteslas. »

Vincent Jechoux, directeur régional Nouvelle-Aquitaine de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a précisé sa mission de coordination des services de l'État en matière d'environnement sur les trois départements concernés et de transparence pour montrer comment au fur et à mesure des travaux sera respecté tout ce qui est prévu dans l'arrêté préfectoral. Notamment la surveillance de l'eau, de la zone Natura 2000 et des espèces protégées selon les principes d'évitement, de réduction des atteintes à l'environnement et de compensation. ■



(1) Sepanso, Fédération des Landes de la pêche, Bénesse environnement, Fédération nationale de plaisance et des pêches en mer, Seignosse Océan, Sauvegarde et perspective de Soorts-Hossegor, Landes Aquitaine environnement, Amis de la Terre.
(2) Deux sénateurs, un député, le président du conseil régional, le président du conseil départemental, les maires des cinq communes concernées, le président de la communauté de communes Mareme Adour Côte Sud, le président de l'Association des maires des Landes, le président du syndicat mixte de gestion des baignades landaises, le président du syndicat mixte des rivières côte sud.

Les propriétaires dans la tourmente

Aujourd'hui, dans un contexte où seulement 58 % des Français sont propriétaires de leur résidence principale, l'Union nationale des propriétaires immobiliers (Unpi) dénonce « un climat délétère à l'égard de la propriété privée ». Entretien avec Claudine Labadie-Poudenx, présidente de la chambre départementale.

Propos recueillis par Hubert RAFFINI

Les Annonces Landaises :
Quelles sont pour vous les conséquences de la crise du logement ?

Claudine Labadie-Poudenx : La crise du logement a des conséquences significatives pour les propriétaires, notamment des tensions locatives et des risques d'impayés. L'Unpi préconise des solutions inclusives impliquant tous les acteurs du logement, encourageant la construction de logements abordables et soutenant les propriétaires dans la gestion des risques locatifs. 2024, s'annonce comme une année de défis. Logement et transition écologique, il ne faudra pas tout précipiter à force de vouloir tout accélérer.

CLAUDINE
LABADIE-
POUDENX



LAL : Comment les propriétaires occupants et bailleurs perçoivent-ils la loi Climat et résilience ?

C. L.-P. : Les propriétaires immobiliers sont convaincus de la nécessité d'améliorer la performance énergétique de leur logement, mais les délais instaurés ne sont pas tenables. Le volume d'appartements à rénover, une pénurie de matières premières et d'artisans, autant de facteurs qui rendent le calendrier imposé intenable. Malgré les différents dispositifs d'aide à la rénovation énergétique, certains propriétaires rechignent toujours contre un reste à charge rédhibitoire. Ils sont inquiets sur l'avenir de leurs biens et sur la possibilité de continuer à les louer. Les propriétaires de logements énergivores sont au pied du mur. Dans un contexte économique et social compliqué, il faut que l'État assume sa part de responsabilité et prenne conscience de ces difficultés qui nécessitent des prises de décision importantes et urgentes.

LAL : Qu'en est-il des aides visant à rénover les logements ?

C. L.-P. : La loi Pinel [réduction d'impôt sur le revenu à l'occasion d'un investissement locatif, NDLR] est arrêtée. Rien pour la remplacer. La complexité des aides juridiques et fiscales et la fiscalisation de ces dernières diminuent largement leur intérêt. Le prêt à taux zéro est prolongé jusqu'à mai 2027, mais son champ d'application est drastiquement resserré. On peut se féliciter de la création du nouveau dispositif MonAccompagnateurReno, du renforcement du dispositif MaPrimeRenov' avec 1 300 guichets FranceRénov' contre



L'UNION NATIONALE DES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS

L'Unpi, est la première instance représentative des propriétaires de France. Créée en 1893, elle s'attache à promouvoir un environnement juridique et fiscal favorable à la propriété, tout en veillant à garantir les droits et les responsabilités des propriétaires. Elle informe, conseille, défend ses 250 000 adhérents et les représente auprès des instances départementales, régionales et nationales.



450 actuellement et de la prolongation jusqu'à 2024 du dispositif Denormandie, une aide fiscale à la rénovation et à la location pour les logements anciens. Enfin, les aides à l'installation de pompes à chaleur, air/eau et géothermiques seront augmentés de 1 000 à 2 000 euros pour les ménages aux revenus modestes.

LAL : Quelles sont les réformes prévues par la loi de finances pour 2024 ?

C. L.-P. : Tout change et rien ne change. C'est effrayant et déroutant. Notons pour l'année qui débute l'indexation du barème de l'impôt sur les revenus sur l'inflation, la prorogation des dispositifs Malraux (dans l'ancien dégradé) jusqu'au 31 décembre 2024 pour les immeubles situés dans les quartiers prioritaires, Denormandie ancien jusqu'au 31 décembre 2026 et la poursuite du dispositif Pinel jusqu'au 31 décembre 2024. En revanche, la loi de finances 2024 met fin, en les limitant dans le temps, aux dispositifs d'amortissement Périssol, Besson neuf et Robien recentré. Pour la rénovation des logements, le budget de MaPrimeRénov' est

porté à 5 milliards d'euros, soit une hausse annuelle de 1,6 milliard d'euros et les conditions de financement des travaux de rénovation énergétique des copropriétés sont améliorées. Signalons également la majoration des valeurs locatives en 2024 applicables aux taxes foncière et d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale). La hausse sera d'au moins 3,9 %, après une envolée de 7,1 % en 2023, sans compter les augmentations de taux qui pourront être votées par les communes.

LAL : Que préconisez-vous ?

C. L.-P. : Empêcher la vente de biens sans avoir réalisé d'importants travaux pour les mettre aux normes environnementales, c'est diminuer significativement le droit du propriétaire. Il est impératif d'engager un dialogue approfondi et équilibré, afin de parvenir à des solutions réglementaires qui respectent les intérêts des parties concernées. L'Unpi avance une proposition audacieuse : la défiscalisation totale des frais de rénovation pour les occupants et les bailleurs. Et pour sensibiliser l'opinion publique et encourager le soutien à cette mesure, elle lance une pétition visant à assurer un équilibre entre les droits des propriétaires et les impératifs environnementaux. ■

“ Une pétition pour assurer un équilibre entre droits des propriétaires et impératifs environnementaux ”



Port de Bayonne Retour à la normale

Avec une croissance de 12,2 % en 2023, le trafic du port de Bayonne atteint 2,3 millions de tonnes dues notamment à l'essor de l'activité de Laminoirs des Landes, à Tarnos et au bon niveau de trafic des engrais. Après une année 2022 difficile, le port retrouve son niveau d'activité habituel.

Par Vincent BIARD

Une augmentation du trafic de 250 000 tonnes permet au port de Bayonne d'afficher un trafic en hausse de 12,2 % pour l'année 2023 comparé à 2022. L'activité de ce port industriel retrouve ainsi des niveaux plus ou moins équivalents à 2021, 2020 et 2019. En 2022, le conflit russo-ukrainien avait entraîné une baisse significative du trafic d'engrais (- 30 %) et du trafic d'hydrocarbures (- 40 %). À noter que le trafic du port de Bayonne se partage de manière similaire entre importations et exportations.

PRODUCTION D'ACIER DOUBLÉE

Selon le rapport de la CCI Bayonne Pays basque, gestionnaire du port pour le compte de la région Nouvelle-Aquitaine, le bon résultat du trafic est principalement attribué à l'essor significatif de l'activité de Laminoirs des Landes, à Tarnos. Fabriquant de l'acier à partir de brames (blocs d'acier) pour fournir des plaques pour la fabrication d'éolienne, les charpentes métalliques, le bâtiment et le secteur maritime, il a quasiment doublé son trafic de 144 000 à 268 000 tonnes en 2023 avec une même capacité de production de 400 000 tonnes.

FIN DE CRISE POUR L'ENGRAIS

Autre hausse significative avec le trafic d'engrais qui a retrouvé un niveau équivalent aux précédentes années (excepté 2022) avec un total de 423 000 tonnes en hausse de 111 000 tonnes (+ 36 %). Ajouté aux 405 358 tonnes de maïs, ce trafic d'engrais place l'agroalimentaire comme secteur capital (environ 36 % du total) du port de Bayonne. Pour la CCI Bayonne Pays basque, l'impact de la guerre en Ukraine sur la volatilité des prix des engrais semble donc atténué, mais l'instabilité de la situation géopolitique empêche toute prévision fiable.

MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS

En 2024, les travaux et investissements vont continuer afin de moderniser les outils et infrastructures du port. En février, de nouvelles cellules d'entreposage seront inaugurées à la place des vieux hangars du terminal d'Anglet Blancpignon. L'agrandissement du quai Gommès et la réalisation de nouvelles voies ferrées se poursuivront pour accueillir de plus gros navires en 2025 et pour développer du report modal terrestre vers le train. ■

CARNET

Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la Banque des Territoires, a procédé à la nomination d'**Annabelle Viollet** en tant que directrice régionale de la Banque des territoires en Nouvelle-Aquitaine. Diplômée de Sciences Po et titulaire d'un DESS de communication et politiques de développement territorial du Celsa, Annabelle Viollet a intégré la Caisse des dépôts (qui chapeaute la Banque des territoires) en 2003. Elle a occupé différentes fonctions au sein de la direction des ressources humaines au sein du groupe avant de devenir directrice adjointe de l'appui au développement en 2016, puis directrice régionale d'Occitanie en 2021. Elle succède à Patrick Martinez nommé directeur régional en Occitanie.



MARC PRIKAZSKY
Président
du Club des ETI
Nouvelle-Aquitaine

Nouvelle-Aquitaine LES DIRIGEANTS D'ETI CONFIANTS POUR 2024

Malgré un contexte incertain en 2024, en France et à l'international, 75,5 % des dirigeants d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) néo-aquitains pensent que la situation de leur entreprise va rester stable ou s'améliorer en 2024, selon une enquête réalisée par le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine auprès de ses adhérents. 87,7 % d'entre eux jugent même la situation économique de leur entreprise saine ou très saine. Près de 90 % prévoient d'ailleurs de réaliser des embauches en 2024, dont plus d'un sur quatre plus de 50 recrutements. Et près de 80 % prévoient des investissements, en grande partie sur le territoire néo-aquitain. « Les ETI sont des entreprises stables et durables, qui assurent une dynamique économique, une attractivité territoriale et un lien social décisifs quelles que soient les inconnues du contexte national et international. Pour les accompagner dans ces défis, le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur la force du collectif en mettant en place des solutions communes. C'est le cas de l'Université des ETI qui propose des parcours de formation mutualisés, afin que nos entreprises soient prêtes à relever ces défis en 2025 », commente dans un communiqué Marc Prikazsky, PDG de Ceva Santé Animale et président du Club des ETI Nouvelle-Aquitaine, qui fédère 30 entreprises pesant 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 100 000 emplois.



© Shutterstock

Immobilier

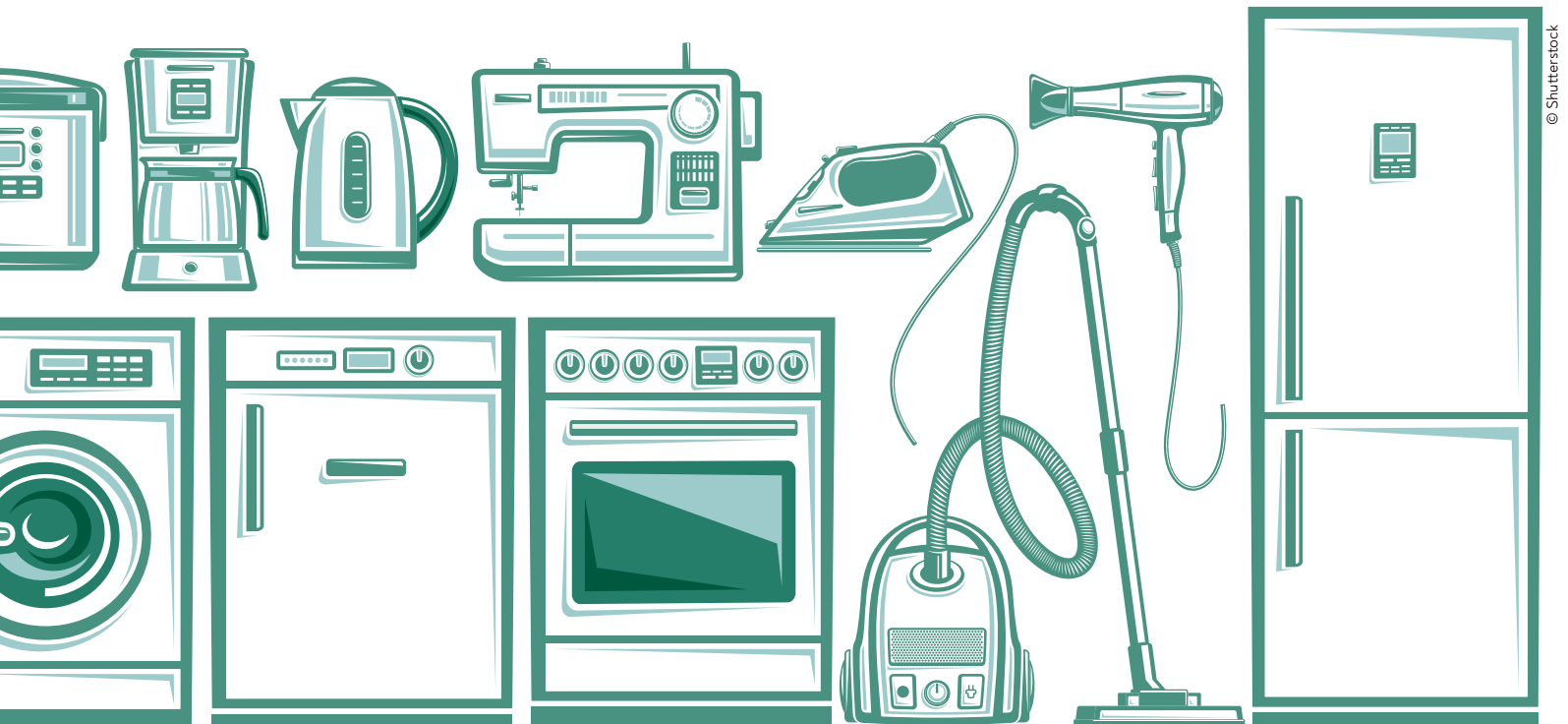
BISCARROSSE DANS LE TOP 20 DES CONSTRUCTIONS DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Selon une enquête réalisée par Gotoinvest, média spécialisé dans les finances personnelles, 25 062 résidences secondaires ont été construites en France, entre 2017 et 2022. 62 % d'entre elles se concentrent dans quatre régions de la côte ouest. Avec 4 094 constructions, la Nouvelle-Aquitaine se classe en deuxième position des régions les plus prisées, derrière la Bretagne. Au niveau des départements, les Landes se situent à la 11^e place, avec 546 constructions. Et dans le top 20 des villes les plus appréciées, on retrouve Biscarrosse en 12^e position (72 maisons). Parmi les principales motivations, 60 % des propriétaires ont construit ou acquis une résidence secondaire pour leur usage exclusif. Seules 22 % sont louées régulièrement ou occasionnellement. Si le marché de la construction de résidences secondaires a été particulièrement boosté au lendemain de la crise sanitaire, il connaît aujourd'hui un ralentissement du fait de la hausse des taux d'intérêt et du coût des matériaux.

Commerce

DARTY S'IMPLANTE À AIRE-SUR-L'ADOUR

En passant sous l'enseigne Darty en franchise, route de Bordeaux à Aire-sur-l'Adour, Éric Henon, a ouvert le 26 janvier un nouveau chapitre de sa boutique d'électroménager. Avec une équipe de 10 personnes, dont trois recrutements, il propose sur 630 m² d'espace de vente l'offre d'appareils électroménagers et électroniques, complétée par un espace dédié à la literie de 79 m².



© Shutterstock



Entreprise LANCEMENT DU PRIX GUILLAUME MULLIEZ

Animée par des bénévoles, l'association 60 000 Rebonds a pour vocation d'aider les entrepreneurs en échec à se reconstruire sur le plan personnel pour les aider à rebondir vers un nouveau projet professionnel. Le prix Guillaume Mulliez, qui porte le nom du président de la Fédération nationale décédé en mars 2023, s'adresse aux entrepreneurs ayant rebondi et ayant été accompagnés par l'association. « Son investissement était considérable. À travers trois distinctions, nous rendons hommage à l'entrepreneuriat et la faculté de résilience des hommes et des femmes (prix du rebond entrepreneurial, prix du rebond salarial, prix du rebond insolite). »

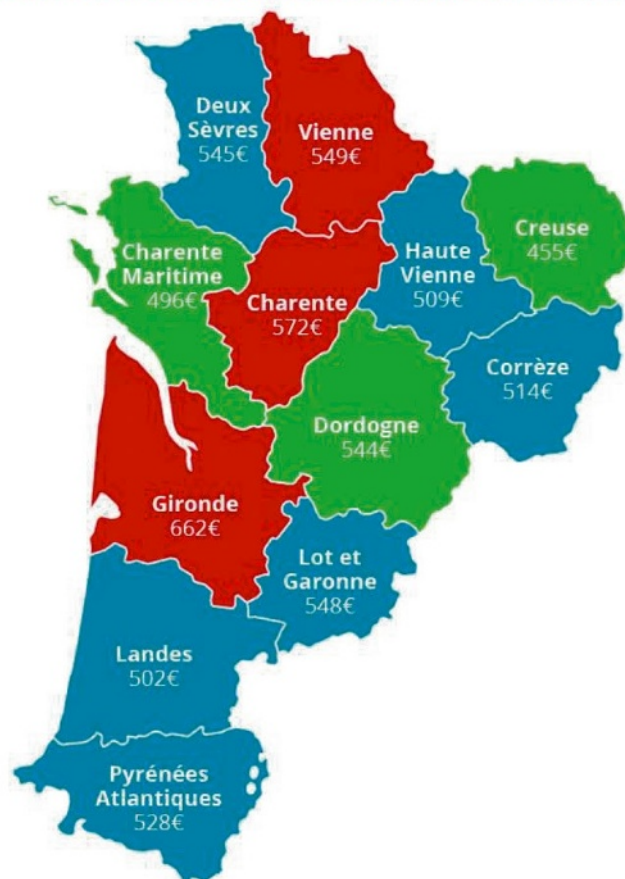
Le dossier de candidature est à télécharger sur 60000rebonds.com et à envoyer à l'adresse mail prixgm@60000rebonds.com avant le 1^{er} mars 2024 à midi.

Assurance auto PRIME DE 502 EUROS EN MOYENNE DANS LES LANDES

Assurland.com, leader des comparateurs d'assurances en ligne, publie son baromètre annuel de l'assurance auto. Alors qu'au niveau national, la prime annuelle moyenne (651 euros) est en hausse de 3,3 %, la région la plus chère pour assurer son véhicule reste l'Île-de-France (771 euros).

À l'inverse, les régions de l'Ouest sont les moins onéreuses de l'Hexagone en matière d'assurance auto (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine). En Nouvelle-Aquitaine, les Landes (502 euros) sont en troisième position pour le coût moyen des assurances auto, derrière la Creuse (455 euros) et la Charente-Maritime (496 euros).

ASSURANCE AUTO LES PRIX PAR DÉPARTEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE



Prime moyenne : 558€

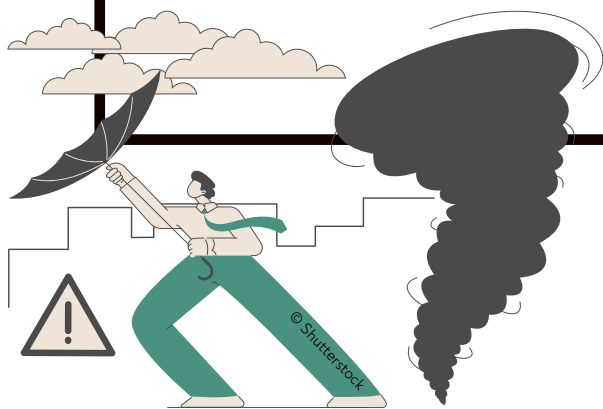
© Assurant

assurland.com

Assurances les nouveaux risques

Les PME sont exposées à des menaces multiples et variées. C'est ce qu'ont mis en avant les experts réunis pour la table ronde organisée par l'AJPME, association de journalistes PME, le 13 décembre dernier « PME : quels (nouveaux) risques et quelle assurance aujourd'hui ? ».

Par Charlotte DE SAINTIGNON



« **L'**assurance est un sujet clé pour la protection et la survie de l'entreprise », assure Mathieu Montassier, directeur de Verlingue Connect, courtier en assurances spécialisé dans la protection des entreprises et PME. Objectif : que le chef d'entreprise, qui a « des montagnes et des montagnes de sujets à traiter », soit « le plus serein possible », l'assurance pouvant parfois faire partie « des sujets qui l'empêchent de dormir », indique-t-il.

Jean-Noël Gainé, qui a fondé en 2020 CréaWatt Group, une entreprise d'une centaine de salariés basée à Montargis (Loiret) qui conceptualise et fabrique des panneaux solaires innovants, fait partie de ces dirigeants

qui ont dû souffrir d'insomnies à cause de ces questions d'assurance. Pendant trois ans, il a couru après. Heureusement, après en avoir contacté vingt-sept, l'une d'entre elles lui a répondu positivement. En décembre dernier, le chef d'entreprise a signé avec Generali. Outre le fait que ce soit « le rôle des institutionnels d'accompagner la transition énergétique », revendique Régis Lemarchand, membre du ComEx en charge du marché des entreprises chez Generali, « techniquement le projet de l'entreprise est extrêmement bien monté et économiquement viable. C'est un gage de sérieux qui permet de se projeter positivement ». Jusqu'alors, elle avait sept contrats différents pour assurer une partie de l'assemblage, poussant ses investigations hors de France : « On travaillait avec des compagnies étrangères ». Malgré cela « nous avons des « trous dans la raquette » dans certaines couvertures d'assurance ».

ACTIVITÉS EN MAL D'ASSURANCES

En cause, un manque de recul des assureurs sur les métiers innovants et l'absence de code APE pour le métier d'installateur de panneaux photovoltaïques. De

fait, « Comment demander à un assureur d'assurer un métier qui n'a pas de code APE, ni d'antériorité », s'interroge le chef d'entreprise ? Et ce malgré les six ETN (Étude de technique nouvelle) qu'elle avait passées, cette certification délivrée aux sociétés qui commercialisent des équipements d'intégration photovoltaïque sur toitures. « On nous demandait des choses qui n'étaient même pas réalisables par des laboratoires de recherche », signale le chef d'entreprise. Le problème de l'innovation est qu'ils demandaient « le plus du plus » pour « avoir des marges de sécurité ». Un préjudice qui a causé à l'entreprise un manque à gagner de 48 millions d'euros sur l'exercice 2023, qu'elle a dû décaler sur 2024. « Pour réussir à survivre, on commercialisait à l'étranger », explique ce dirigeant qui a néanmoins réalisé 20 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023.

À l'image de CréaWatt Group, certaines PME, selon leur secteur d'activité, leur degré d'innovation ou leur emplacement, peinent à se faire assurer. « Sur une activité innovante, les petites industries ne trouvent pas d'assureur », expose Bernard Cohen-Hadad, président de la CPME Paris IDF et courtier en assurances, fondateur de BCH assurances. « Il y a des activités ciblées qui ont des difficultés, voire une impossibilité de s'assurer », renchérit Mathieu Montassier. Et de citer, entre autres, les activités du bois, de la scierie, du traitement de déchets, du recyclage, du transport de voyageurs ou de marchandises ou de la location longue durée. Pour le courtier en assurances, il y a sur ces secteurs « un désengagement » des assurances qui peuvent, quand elles acceptent finalement d'assurer l'activité, appliquer « de fortes majorations ». Pourtant, « une entreprise peut difficilement travailler sans assurances. C'est une exposition trop forte », explique Régis Lemarchand. Ce que confirme Jean-Noël Gaine, qui travaille notamment avec l'État (l'entreprise équipe toutes les bases militaires françaises) et de gros industriels comme des GMS ou L'Oréal. « Nous devons être en mesure de couvrir les pertes d'exploitation, en cas de sinistre. »

ÉMEUTES, CLIMAT ET NUMÉRIQUE

Autre problème, la perte d'assurance et « le risque de ne plus être assurable », explique Bernard Cohen-Hadad. « Il y a des petites entreprises qui ne trouvent pas d'assurance, car elles ont été victimes de manière trop régulière de sinistres. » Ou quand elles trouvent un assureur, « la prime explose », affirme-t-il, prenant l'exemple

d'une entreprise ayant eu quatre fois sa vitrine brisée, l'assureur ne veut plus l'assurer car « le risque n'est plus rentable pour lui ». Les

émeutes du printemps 2023, qui ont représenté au global 700 millions d'euros d'indemnisation, interrogent ainsi les assureurs : « Est-ce que les émeutes vont se reproduire tous les ans ? Est-ce que c'est un phénomène structurel que l'on doit intégrer dans les statistiques pour mieux comprendre et tarifer le risque ? », questionne Régis Lemarchand. Indiquant que les assureurs s'assurent pour un temps limité et sur une zone limitée, il explique que dans le cas des émeutes, ils se sont retrouvés « sur un temps long et dans tous les centres urbains de France ». Ils n'avaient auparavant « jamais fait face à une telle sinistralité en France en termes d'émeutes, grèves, attentats ».

Le risque « climat » pose lui aussi question. « Sur les tempêtes, on sait qu'il va y avoir une intensification avec le scénario de dégradation du climat. Ciaran, qui a eu lieu dans l'Ouest de la France à l'automne dernier, est le premier épisode d'une série qui va ne faire que s'accroître », commente-t-il. Le coût pour le marché français ? Deux milliards de sinistres. Néanmoins, les tarifs des assurances n'augmentent pas d'autant. « Si les assureurs avaient dû répercuter le coût des remboursements qu'ils ont payés aux sinistrés, les primes auraient doublé ou quadruplé », explique Bernard Cohen-Hadad qui ajoute que les assurances font néanmoins face à une difficulté de taille : « lorsque l'on a six mois de grèves des retraites, avec des mouvements sociaux, des dégradations de vitrines et des incendies d'établissements, la sinistralité dépasse le rapport de la prime ».

Autre nouveau risque clé, le risque cyber, qui monte en force à l'approche des JO 2024. L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) annonce « une vraie hausse ». « Cela va être un défi sur le plan de la sécurité numérique avec un nombre d'attaques qui va être relativement fort et des PME qui vont être ciblées », explique Bernard Cohen-Hadad. Pour lui, le risque vient principalement d'une erreur humaine de la part d'un fournisseur, d'un collaborateur ou d'un client. Il avertit que l'« on ne peut pas penser l'entreprise sans penser sa dimension numérique et son rapport avec les salariés dans le cadre du numérique », mettant en avant les statistiques de l'ANSSI : « une entreprise victime d'un risque cyber ferme dans les trois mois ». Or, « peu de PME sont assurées ». Pour prévenir ces cyberattaques, la clé reste la prévention. « La protection numérique dans les PME n'est pas un sujet d'assurance, c'est un sujet de prévention », avertit Régis Lemarchand. « La prévention fait ainsi l'objet d'une vigilance accrue pour réduire les risques », abonde Mathieu Montassier. D'autant que le risque est souvent sous-estimé par les chefs d'entreprise. « Seulement 48 % des dirigeants de TPE-PME expriment des craintes relatives à la sécurité des données de leur entreprise », selon les derniers chiffres de France Num, indique Bernard Cohen-Hadad. ■

« Une entreprise peut difficilement travailler sans assurances »

Taux d'intérêt légal

1^{er} semestre 2024

Pour le premier semestre 2024, le taux d'intérêt légal s'établit à 8,01 % pour les créanciers particuliers et 5,07 % pour les créanciers professionnels.

Le taux de l'intérêt légal constitue la référence pour le calcul des intérêts dus par un débiteur en cas de retard de paiement. Il est déterminé en fonction du taux moyen du crédit et du taux refi (taux de refinancement de la Banque centrale européenne). Deux taux sont fixés chaque semestre, l'un pour les créanciers professionnels, l'autre pour les créanciers particuliers (peu importe le statut du débiteur, professionnel ou particulier).

Au premier semestre 2024, les taux de l'intérêt légal sont les suivants :

- pour les créanciers professionnels, le taux est de 5,07 % (contre 2,06 % au premier semestre 2023 et 4,22 % au second) ;
- pour les créanciers particuliers (personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels), le taux légal est de 8,01 % (contre 4,47 % au premier semestre 2023 et 6,82 % au second).

Le taux d'intérêt légal est un taux annuel. Le calcul doit être effectué pour chaque semestre en fonction du

nombre de jours de retard dans le semestre sur 365 jours (y compris pour une année bissextile telle que 2024).

TAUX MAJORÉ

Lorsque la somme est due à la suite d'une décision de justice, le taux d'intérêt légal est majoré de cinq points si le paiement n'est pas effectué dans les deux mois suivant la date d'application du jugement (date d'expiration des voies de recours ou date de la signification du jugement en cas d'exécution provisoire). Pour le premier semestre 2024, le taux majoré s'établit donc à 10,07 % si le créancier est un professionnel, et à 13,01 % si le créancier est un particulier.

PÉNALITÉS DE RETARD ENTRE PROFESSIONNELS

Entre professionnels, le montant des pénalités de retard de paiement est fixé dans les conditions générales de vente, les factures ou tout autre document commercial. Le taux des pénalités de retard ne peut être inférieur à trois fois le taux légal, soit 15,21 % pour le premier semestre 2024. En absence de convention, le taux des pénalités est égal au taux refi de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, soit 14,50 % depuis le 14 septembre 2023. S'y ajoute l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros par facture. ■

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %
2023 T2	131,81	+ 6,60 %
2023 T3	133,66	+ 5,97 %

source : INSEE
Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2024 : 3 864 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (46 368 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS			
DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL			
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	DÉCEMBRE 2022	DÉCEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	114,16	118,39	+ 3,7 %
INDICE HORS TABAC	113,42	117,50	+ 3,6 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	140,59	+ 3,5 %	
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3	+ 3,69 %	
4 ^e TRIMESTRE 2023	142,06	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,65 €		1 766,96 €	

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom complet de l'acheteur :

CIAS DU PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS
40190 Villeneuve-de-Marsan
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 244 000 774 00079

Groupement d'acheteurs : Non

Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://demat-ampa.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=587716&orgAcronyme=cc-villeneuve40>

Identifiant interne de la consultation : 2024-CIAS-PORT

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Jules DESCAMPS - mail : finances@cc-vdm.com
Tél : 05 58 93 08 00

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participations :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limites de réception des plis : 11 mars 2024 à 12 h

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique 40 % - Valeur financière 40 % - Développement durable 20 %.

Intitulé du marché : Fourniture de repas en liaison froide

Code CPV Principal : 15894200

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre concerne la fourniture quotidienne de repas «en liaison froide» à l'intention des personnes âgées de plus de 65 ans, résidant sur le territoire communautaire :

- En situation d'handicap
- Dépendantes
- En sortie d'hôpital

Le titulaire du présent marché s'engage, d'une manière générale, à effectuer toutes les prestations utiles au bon fonctionnement du marché relatif au service de livraison des repas. Il assure l'approvisionnement en denrées, la préparation, le conditionnement et la mise à disposition des repas auprès du prestataire qui assure la livraison (la livraison au domicile des convives n'étant pas incluse au présent marché).

Lieu principal d'exécution du marché : 40

Durée du marché : 12 mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi de l'avis à la publication : 13/02/2024

L24AL00859

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom complet de l'acheteur :

COMMUNE DE LE SEN
40420 Le Sen

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° national d'identification : 21400297400019

Groupement d'acheteurs : Non

Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://marchespublics.landepublic.org/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=538844&orgAcronyme=ma-le-sen>

Identifiant interne de la consultation : moulin

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : PUYBARAUD Jean-Pierre - mail : commune@mairie-le-sen.fr
- Tél : 05 58 51 00 15

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Condition de participations :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 14 mars 2024 à 13 h

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Oui

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Intitulé du marché : Rénovation et extension du Moulin

Code CPV Principal : 45000000

Type de marché : travaux

Description succincte du marché : Rénovation et extension du Moulin

Lieu principal d'exécution du marché : 40

Durée du marché : 1 mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Lot n° 1 : Fondations - CPV 45262210

Lot n° 2 : Voieries -CPV 45233223

Lot n° 3 : Maçonnerie - CPV 45262522

Lot n° 4 : Désamiantage - CPV 45262660

Lot n° 5 : Charpente-Couverture - CPV 45261900

Lot n° 6 : Menuiserie extérieures - CPV 45421000

Lot n° 7 : Menuiserie intérieure - CPV 45421000

Lot n° 8 : Plâtrerie - CPV 45410000

Lot n° 9 : Carrelage - CPV 45431000

Lot n° 10 : Plomberie - CPV 45332000

Lot n° 11 : Poêle - CPV 45232141

Lot n°12 : Electricité - CPV 09310000

Lot n° 13 : Peinture - CPV 45442100

Lot n° 14 : Mobilier spécifique - CPV 45233293

Critères de sélection : Technicité et mémoire technique 50 % - Prix 25 % - Délai 25 %

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi à la publication : 15/02/2024

L24AL00902



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES**

**AVIS DE MISE EN LIGNE
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE
PROJET NON SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE**

Délimitation du domaine public maritime comprenant le lac de Soorts-Hossegor et le port de Capbreton

En application de l'article L. 2111-5 du Code général de la propriété des personnes publiques, est délimité par l'État le domaine public maritime concernant le lac de Soorts-Hossegor et le port de Capbreton.

Le dossier comprend :

- L'arrêté de la préfète des Landes portant délimitation du domaine portuaire comprenant le port de Capbreton et le lac de Soorts-Hossegor ;
- Les plans de délimitation.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier : du lundi 12 février 2024 (09 h) au mardi 13 mars 2024 (17 h) par voie électronique sur le site internet de la préfecture <https://www.landes.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public> et, sur demande préalablement formulée à l'adresse courriel suivante : ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr sur support papier dans les locaux de la préfecture et de la sous-préfecture.

PRÉFECTURE DES LANDES - DC2PAT 26 rue Victor Hugo 40000 Mont-de-Marsan, jours et heures ouverture préfecture : du lundi au vendredi de 08 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 16 h.

SOUS-PRÉFECTURE DE DAX 5 avenue Paul Doumer, BP 325, 40107 DAX Cedex, jours et heures ouverture sous-préfecture : du lundi au vendredi de 08 h 45 à 11 h 45.

Un affichage sera fait dans les locaux des mairies quinze jours avant l'ouverture de la participation du public.

Le public pourra adresser ses observations ou questions par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr jusqu'au mardi 13 mars 2024 (17 h).

Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera rédigée à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande d'autorisation de sur le site internet de la préfecture.

La décision sera prise par la préfète, autorité compétente pour prendre la décision (direction départementale des territoires et de la mer - service police de l'eau et milieux aquatiques) <http://www.landes.gouv.fr>.

L24AL00418



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LANDES D'ARMAGNAC

31 chemin Bas de Haut 40120 Roquefort
SIRET : 200 035 541 00016
<https://www.landesdarmagnac.fr>

Nom du contact : Monsieur Pascal CALIOT - mail : pascal.caliot@ccla40.fr - Tél : 06 70 85 06 56

L'avis implique un marché.

Moyens d'accès aux documents de la consultation : Profil d'acheteur : <https://www.landesdarmagnac.fr>

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Groupement de commandes : Non

Objet : Travaux de renforcement des chaussées - Programme voirie 2024

Référence : 2024001 - programme voirie 2024

Type de marché : Travaux

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution principal : Territoire de la communauté de communes des Landes d'Armagnac 40120 Roquefort

Code CPV principal : 45233140 - Travaux routiers

Prestation divisée en lots : Non

Variantes : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Capacité économique et financière (5 pages max) :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Capacité technique et professionnelle (15 pages max) :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui. Pour la visite, contacter Monsieur Jean-Yves JULIA : jean-yves.julia@ccla40.fr, Tél : 06 67 67 98 24

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix

40 % : Valeur technique

Renseignements administratifs : <https://marchespublics.landespublic.org>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Remise des offres : le Mercredi 13 Mars 2024 à 12 h au plus tard

Dépôt : Déposer un Pli dématérialisé : <https://marchespublics.landespublic.org>

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Envoi le à la publication : le 09 Février 2024

L24AL00745



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

COMMUNE DE HAGETMAU

50 Allées de Turré, BP 26, 40705 Hagetmau Cedex
Tél. : +33 (0)5 58 05 77 77 Courriel : technique@hagetmau.fr

Objet du marché : Programme pluriannuel de réhabilitation de l'école maternelle de Hagetmau

Type de marché : travaux

Désignation des lots : Les travaux sont répartis en 12 lots

• **Lot 1 :** Désamiantage

• **Lot 2 :** Gros oeuvre

• **Lot 3 :** Charpente / Couverture

• **Lot 4 :** Etanchéité

• **Lot 5 :** Menuiseries extérieures

• **Lot 6 :** Menuiseries intérieures

• **Lot 7 :** Plâtrerie

• **Lot 8 :** Carrelage

• **Lot 9 :** Peintre / ITE / Sol souple

• **Lot 10 :** Electricité

• **Lot 11 :** CVC PS

• **Lot 12 :** VRD / Sol coulé extérieur

Procédure de passation des marchés : Procédure adaptée passée en application des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique

Lieu d'exécution : commune de Hagetmau (Landes)

Délai d'exécution : 3 tranches - vacances scolaires d'été des années 2024-2025 et 2026

Date prévisionnelle de démarrage : juillet 2024

Pièce de candidature et d'offre à produire par le candidat : voir le règlement de consultation

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Téléchargement sur <https://demat-ampa.fr>

Critères d'attribution : Prix des prestations (60 %) - Valeur technique (40 %)

Visite obligatoire du site : Renseignement et rendez-vous auprès du Service Technique, Mairie de Hagetmau 50 allées de Turré 40700 Hagetmau - 05 58 05 77 41 - technique@hagetmau.fr

Visites prévues les : Mercredi 21 février 2024 de 08 h 30 à 12 h - Mercredi 28 février 2024 de 08 h 30 à 12 h - Mercredi 06 mars 2024 de 08 h 30 à 12 h

Renseignements techniques : GCI AO2 Clos de Pinsolle, 100 impasse des Cantadores 40280 Saint-Pierre-du-Mont - 05 58 75 58 60 - gcieconomie@gmail.com

Date d'envoi du présent avis de publication : Le 12 février 2024

Date de remise des offres : Limite de réception des offres le 15 mars 2024 avant 12 H.

L24AL00735



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LANDES D'ARMAGNAC
31 chemin Bas de Haut 40120 Roquefort
SIRET : 200 035 541 00016
<https://www.landesdarmagnac.fr>

Nom du contact : Monsieur Pascal CALIOT - Mail : pascal.caliot@ccla40.fr - Tél : 06 70 85 06 56

L'avis implique un marché.

Moyens d'accès aux documents de la consultation : Profil d'acheteur : <https://www.landesdarmagnac.fr>

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Groupe de commandes : Non

Objet : Travaux sur ouvrage d'art - Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de Travaux

Référence : 2024002 - travaux sur ouvrage d'art

Type de marché : Travaux - Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Lieu d'exécution principal : Territoire de la communauté de communes des Landes d'Armagnac 40120 Roquefort

Code CPV principal : 45220000-5 : Ouvrages d'art et de génie civil

Prestation divisée en lots : Non

Variants : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

N° 1 Capacité économique et financière du candidat : moyens financiers et références antérieures sur des projets de même type et de taille similaire

N° 1 Capacité technique et professionnelle du candidat : Moyens humains et techniques que l'entreprise est en capacité de mettre en oeuvre ; expression en une page d'une organisation de chantier

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui. Pour la visite, contacter Monsieur Jean-Yves JULIA : jean-yves.julia@ccla40.fr, Tél : 06 67 67 98 24

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

1 : Valeur technique 40 % jugé à la vue des conditions de participation économique et financière

2 : Valeur fonctionnelle 20 % jugée à la vue de la note d'organisation d'un chantier (une page)

3 : Prix : 40 %

Pondération totale des critères d'attribution : 100 %

Renseignements administratifs : <https://marchespublics.landespublic.org>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Remise des offres : le Mercredi 13 Mars 2024 à 12 h au plus tard.

Dépôt : Déposer un Pli dématérialisé : <https://marchespublics.landespublic.org>

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Envoi le à la publication : le 09 Février 2024

L24AL00751

COMMUNE DE POYANNE

Enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie du chemin rural de Lesbruques et d'une partie du chemin rural entre les parcelles D21, D23, D22, D28

Par arrêté en date du 31 janvier 2024, Madame le Maire de Poyanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural de Lesbruques et d'une partie du chemin rural entre les parcelles D21, D23, D22, D28.

Monsieur Alain Jouhandeaux a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie **du mardi 05 mars 2024 à 8 h 30 au mercredi 20 mars 2024 à 17 h.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

Le mardi 05 mars de 8 h 30 à 10 h 30

Le mercredi 20 mars de 15 h à 17 h

A l'expiration de l'enquête publique, son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Fait à Poyanne le 31 janvier 2024

L24AL00567

CRÉANCES SALARIALES



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP[®], Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

NOM de l'Affaire - Adresse : Date Jugt :

Greffe n° 4155813 - Nom de l'affaire-Adresse : **KIRK** 321B chemin du Marlat 40380 Montfort-en-Chalosse - Date jugt : 02/08/2023

Vous informe que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Bordeaux, au Tribunal Judiciaire de Bordeaux et au Tribunal du Commerce de Libourne.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L24AL00888

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 24/01/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **FACYGEOURS**

Objet social : - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles, bâtis ou non et la réalisation de tous travaux par sous-traitance, de toute construction et l'équipement d'édifices ; - Eventuellement, l'aliénation et la disposition ou de des immeubles détenus par la Société par tous moyens ; - La construction, l'installation, la détention et l'exploitation d'unités de production d'énergies renouvelable, notamment photovoltaïque et l'agencement de tous immeubles ou terrains nécessaires à l'exploitation de ces unités ; - La production et la commercialisation d'énergie renouvelable, et notamment d'énergie issue de panneaux solaires et photovoltaïques ; - La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, fusions ou autrement ; - La prise de participation dans toute société et groupement et la détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières et tous instruments et placements financiers ; - Généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes et en permettre ou faciliter la réalisation

Siège social : 478 rue du Pays de Gosse, ZAE ATLANTISUD, 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE

Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Président : M. ABADIA Fabrice, demeurant 220 impasse Lagelouze, 40300 CAUNEILLE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : cessions d'actions : sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis
Fabrice ABADIA

L24AL00550



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **PB Habitat**

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : Lieudit Tauzia 40370 BEYLONGUE

OBJET : L'acquisition, l'édification, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, la propriété et la gestion de tous immeubles, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou de des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange, ou apport en société,

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Monsieur José Américo DA SILVA ROCHA, demeurant lieudit Tauzia 40370 BEYLONGUE

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : l'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés lorsque la société comporte plusieurs associés

AGREMENT : Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

IMMATRICULATION : RCS DE DAX

Pour avis,

L24AL00757

ABONNEZ-VOUS

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan



**Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO**
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

Suivant acte sous seing privé en date du 6 Février 2024 à Dax (40), il a été institué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SANTAZARA**

Capital : 3 000 euros

Siège social : 122 route de Boos 40465 Laloue

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration, la disposition et la location nue ou en meublée non professionnelle ou professionnelle de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément et notamment la location à titre d'habitation, professionnel ou mixte, commercial, civil, en meublé ou autrement ; la vente desdits biens et droits immobiliers même s'ils constituent le seul actif de la société ; l'acquisition, l'administration, la disposition de toutes valeurs mobilières ou immobilières, titres ou participations dans toute société, association ou groupement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Simon PORTELA demeurant à Laloue (40465) 122 route de Boos, Chemin de Cardenau

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

La Gérance L24AL00775

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination : **LA PERLE**

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 50.000 €

Siège social : Maison Sarrazat 40250 Mugron.

Durée : 50 ans

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen

Président : Mme Gwenaél MAISON-NEUVE, demeurant Maison Sarrazat 789 Chemin de Belat 40250 Mugron

Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

RCS : Dax L24AL00762

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **«B.A.N.G.»**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 236 Chemin de Brunet 40430 SORE

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Prestations de travaux agricoles et viti-vinicoles ; achat et revente de fournitures, location de matériel, notamment de travaux publics et toutes opérations liées directement ou indirectement à l'activité,

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités,

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf années (99).

Capital : 6 000 EUROS

Gérance : M. Gérard BAZIN, demeurant 236 Chemin de Brunet 40430 Sore (40), M. Arthur NOAILLES, demeurant 2 Rue Salans 33720 Podensac (33)

Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan (Landes)

Pour avis, la Gérance

L24AL00770

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Dénomination : **BALMUCY**

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1 000 €

Siège social : 166, avenue du Général de Monsabert 40000 Mont-de-Marsan.

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'aliénation, y compris la vente, de tous biens immeubles qu'elle pourra posséder, acquérir, faire construire ou prendre à bail, leur exploitation par bail, ou par tout autre moyen.

Gérant : Mme Murielle BARRON et M. Cyril BARRON demeurant 166 avenue du Général de Monsabert 40000 Mont-de-Marsan.

Cession de parts : libre entre associés, nécessité d'un agrément pour les tiers.

Durée : 50 années
RCS : Mont-de-Marsan L24AL00786



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

BTPM

Entreprise Unipersonnelle à
Responsabilité Limitée
Au capital initial de 5 000,00 euros
290 route de Garein 40630 LUGLON
En cours de constitution au
RCS de MONT-DE-MARSAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/02/2024, il a été constitué une société

Dénomination sociale : BTPM
Forme sociale : EURL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Siège social : 290 route de Garein, 40630 LUGLON

Objet social : La réalisation de travaux de terrassement agricole et forestier courants et de travaux préparatoires, y compris l'excavation, le nivellement, le déblai, le remblai, le terrassement pour les fondations, ainsi que la démolition de structures et la préparation de sites pour la construction.

L'aménagement de terrains, la création de voiries et réseaux divers (VRD), l'installation de réseaux d'assainissement, d'eau potable, d'électricité, de télécommunications et de gaz.

La réalisation de tranchées pour la pose de canalisations et de réseaux souterrains, ainsi que la création de plateformes pour des projets de construction.

Capital social : 5 000,00 euros
Premiers dirigeants : Gérant
Monsieur Loïc, Mathieu BUOSI, né le 01/06/1989 à MONT DE MARSAN (FRANCE), de nationalité Française, demeurant 290 route de Garein, 40630 LUGLON (FRANCE), nommé pour une durée illimitée.

Durée : 99 années
Mention sera portée au RCS de Mont de-Marsan.

L24AL00803

Par acte SSP du 12/02/2024, il a été constitué une SCOP SARL à capital variable dénommée :

LES INSEPARABLES

Siège social : 8 impasse de Beillicq 40230 Tosse

Capital minimum : 1.250 €

Capital initial : 5.000 €

Objet : Tous travaux de carrelage et de chape fluide

Gérance : Madame DI BARBORA Giada, domiciliée 8 impasse de Beillicq 40230 Tosse

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dax L24AL00817



17 Place du Mirailh
40100 DAX
contact@juditec.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bénésse-Maremne du 29/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée à associée unique

Dénomination sociale :

G2I CONSUMER FRANCE

Siège social : 39 rue des Platanes 40230 Bénésse-Maremne

Objet social : la formation et conseil dans le domaine de l'équipement technique d'imprimerie, la conception et vente de matériel pédagogique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Présidence : Madame Nathalie VAL demeurant 39 rue des Platanes 40230 Bénésse-Maremne

Immatriculation de la Société au RCS de Dax

Pour Avis

L24AL00819



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul Mathieu CHABANNES, notaire à Soorts Hossegor (Landes) en date du 9 février 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **LGB**

Capital : 40.000 euros

Siège : 50 Allée de Cérés, Atlantisud, Atelier 42 à Saint-Geours-de-Maremne (40230)

Objet : L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques ; la gestion d'un portefeuille de propriétés industrielles, et la commercialisation des droits découlant des propriétés de ce portefeuille sous forme de licence d'exploitation ou de royalties.

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, seules les cessions entre eux pourront intervenir librement.

Président : M. Adrien FRANCINE demeurant 1110 B route de Cluquelardit à Herm (40990)

Immatriculation : au RCS de Dax

Pour avis L24AL00834



Avis est donné de la constitution le 1^{er} janvier 2024 pour 99 ans, d'une SARL dénommée **«HERATHI»**, au capital de 44 768 € dont le siège social est situé à SAINT-EULALIE EN BORN (40200) 210 rue du Lavoir, constituée par apports en nature dont l'objet est :

- L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la conservation, la propriété de droits sociaux, parts sociales, actions et valeurs mobilières de toutes sociétés civiles ou commerciales,

- La mise en uvre de la politique générale du groupe constitué, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique,

- L'assistance administrative, financière et la gestion privative, pour le compte exclusif, et dans le cadre des activités de ses filiales et participations en qualité de holding,

- Conseil et gestion de projet dans le domaine du bâtiment et de la logistique,

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Gérance : M. Laurent BESSON et Mme Jennifer BESSON, demeurant ensemble à SAINT-EULALIE EN BORN (40200) 210 rue du Lavoir.

RCS MONT DE MARSAN L24AL00867

ABONNEZ-VOUS

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination : **AhorroZ**
Forme : société par Actions Simplifiée
Capital : 9.870.000 €
Siège social : 7 Avenue de la Grande Ourse 40530 Labenne

Durée : 50 ans

Objet : la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés créées ou à créer, l'assistance financière, technique, administrative, managériale à toutes personnes physiques ou morales,

Président : M. Romain LANES demeurant 7 Avenue de la Grande Ourse 40530 Labenne

Agrément : en cas de perte du caractère unipersonnel, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés

RCS : Dax

L24AL00877

**CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO**
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 22 janvier 2024 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SHORAÏ VP**

Capital : 1 000 euros

Siège social : 71 chemin de La-crauste 40280 Haut-Mauco

Objet : L'édition musicale, phonographique et graphique sous toutes ses formes. La production, la réalisation, l'achat, la cession, la concession de licence, la distribution, la diffusion et plus généralement l'exploitation sous quelque forme et par tous procédés ou modes d'expression connus ou à venir que ce soit, notamment par voie de publication, d'édition, de reproduction phonographique, graphique, audiovisuelle, télévisuelle, cinématographiques, d'œuvres de l'esprit, que celles-ci soient littéraires, artistiques, musicales, théâtrales ou graphiques. La découverte, le conseil et la promotion des artistes connus ou inconnus, et le secrétariat, c'est dire leurs rapports avec tout imprésario, tourneur, metteur en scène, organisateur, en vue de galas, tournées, photos, films etc.... Le conseil et la mise en place de sites internet et tous services relatifs aux métiers de l'image et du son.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Nassim DIANE demeurant 71 chemin de Lacrauste 40280 Haut-Mauco

Directeur général : Monsieur Amine ZERMANI demeurant à Aulnay-sous-Bois (93), 40 bis boulevard Lefevre

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

La Présidence

L24AL00903

MODIFICATIONS



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

FIN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale de la société ARBA 40, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est situé 1964 Route des Plages 40260 LESPERON, immatriculée 522099126 RCS MONT DE MARSAN, a, en date du 31 mars 2018, constaté la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Alexandre SALAS-GORDO et de commissaire aux comptes suppléant du CABINET PH.MA-NEY & ASSOCIES.

L24AL00684



« Les Dacquoises » SARL
Société A Responsabilité limitée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 101, Avenue Francis Planté
40 100 DAX
394 421 358 RCS DAX

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant décisions de l'associée unique du 01/02/2024, il a été pris acte de la nomination de Madame Louise, Marie CHARLET demeurant 67 Boulevard Claude Lorrin 40100 DAX pour une durée indéterminée, en qualité de co-gérante à compter du 1/02/2024

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DAX

POUR AVIS ET MENTION
Le gérant

L24AL00696

EURL ACCES FOU DRE
Au capital de : 4.000 euros
Siège Social : 5173 route de la Lucate
40460 Sanguinet
RCS de Mont-de-Marsan
N° 752 684 407 00022

Suivant délibération de l'AGE en date du 08/02/2024 l'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la société, à compter du 15/02/2024. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Ancienne dénomination sociale : ACCES FOU DRE

Nouvelle dénomination sociale : **ACCES CORDISTE**

Pour avis,

L24AL00756

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

MENUISERIE SOUBABERE
SARL au capital de 60.000 €
Siège social : 156 chemin des Résineux
40120 Roquefort
797 872 843 RCS Mont-de-Marsan

Les associés en date du 1^{er} février 2024 ont décidé le transfert du siège social de Roquefort (40120) 156 chemin des Résineux à Roquefort (40120) 133 Chemin des Résineux avec effet à compter de ce jour.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Siège social

Ancienne mention : 156 Chemin des Résineux 40120 Roquefort.

Nouvelle mention : 133 chemin des Résineux 40120 Roquefort.

Pour avis

L24AL00771



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

SARL D'EXPLOITATION DES ETS LALUQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
siège social : avenue du 11 Novembre
40160 Parentis-en-Born
791 294 986 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 01/02/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Madame Clémence LALUQUE, demeurant 3 B Place Stanislas Baron, 40000 Mont-de-Marsan, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, la Gérance

L24AL00792



SCP Sandra RAGUE-ESTAUN et Laure BALLUTEAUD
Notaires Associés
Tartas (Landes)

GRUPEMENT FORESTIER SAGEPRO

Groupement Forestier
Au capital de 56.040,26 €
Siège social : 960 chemin de la Lande
Labrit (40420)
RCS de Mont-de-Marsan 381 416 999

Aux termes d'une A.G en date du 16 décembre 2023, il a été décidé de nommer Madame Corinne THEUX demeurant à Seignosse (40510), 4 avenue de Colorado Spring et Monsieur Philippe THEUX demeurant à Tartas (40400), 418 rue Chanzy, en qualité de cogérants, à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Jean THEUX démissionnaire.

Mention sera faite au RCS

Pour avis

L24AL00814



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

SAINT ELOY

Société Civile Immobilière
au capital de 7.622,45 €
Siège social : 15 Rue de la Maison Carrée
30000 Nîmes
Transféré : 38 rue de la Semie
40130 Capbreton
351 981 618 RCS Nîmes

AVIS DE PUBLICITÉ

Par décision des associés en date du 24 janvier 2024, il a été décidé de transférer le siège social du 15 Rue de la Maison Carrée à Nîmes (30000) au 38 rue de la Semie à Capbreton (401300).

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition et location d'immeubles

Gérant : Paul-Mathieu CHABANNES demeurant 38 rue de la Semie à Capbreton (401300)

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS Dax.

Pour avis

L24AL00818

AMITY Société par actions simplifiée au capital de 3.000 € sise 10 Rue du Casino 40200 MIMIZAN 908369390 RCS de MONT-DE-MARSAN, Par décision de l'AGE du 09/02/2024, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient LA DERIVE. Mention au RCS de MONT-DE-MARSAN

L24AL00820

BCBG

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social :
355 chemin de Larribère 40280 Benquet
902 145 465 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 4 décembre 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Catherine COMBAY, demeurant 355 chemin de Larribère 40280 Benquet, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance

L24AL00833

SPFPL ROGER

Société de participations financières de profession libérale de pharmacien d'officine
A responsabilité limitée à associé unique au capital de 100 000 €
Siège social : 25 avenue de Bayonne
40200 MIMIZAN
814 517 553 RCS MONT DE MARSAN

Suivant décisions de l'associé unique en date du 09/02/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 343.290 € pour le porter à 443.290 € par création de 34.329 nouvelles parts. Il a ensuite été décidé de transformer la Société en société de participations financières de profession libérale de pharmacien d'officine par actions simplifiée, à compter du 09/02/2024 ; sans que cette décision entraîne une modification de la dénomination sociale, l'objet, la durée ou le siège social. En conséquence, Monsieur Arnaud ROGER gérant de la Société sous son ancienne forme sera nommé président de la Société sous sa nouvelle forme, à compter du même jour.

Tout actionnaire peut participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions est soumise à l'agrément.

Dépôt légal au RCS de MONT DE MARSAN.

L24AL00837

SASU TAXI JULIE

Au capital de : 500 €
Siège social : 81 route de Laluque
40400 Lesgor
RCS Dax 912 215 142

Par décision en date du 01 janvier 2024, l'associé unique a décidé la transformation de la société en EURL à cette même date.

Cette transformation entraîne les modifications des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme juridique

Ancienne mention : SASU

Nouvelle mention : EURL

Siège social

Ancienne adresse : 81 route de Laluque 40400 Lesgor

Nouvelle adresse : 630 route de Villenave 40400 Carcen-Ponson

Direction

Ancienne mention : Président : ICIAGA Julie 81 route de Laluque 40400 Lesgor

Nouvelle mention : Gérant : ICIAGA Julie 630 route de Villenave 40400 Carcen Ponson

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L24AL00847

CENTRE MÉDICAL DE SOINS IMMÉDIATS DU PAYS DACQUOIS
Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social : 15 rue des Erables
40180 Narrosse
RCS Dax 949 890 420

L'assemblée générale extraordinaire du 09/02/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 09/02/2024 et de modifier l'article article n° 5 des statuts comme suit :

Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 15 rue des érables, 40180 Narrosse.

Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 75 route de stanquet, 40990 Mées.

L'inscription modificative sera portée au RCS Dax tenue par le greffe du tribunal.

Brice LEVELU
L24AL00863

SARL LES LANDES REPUBLICAINES
SARL au capital de 4 574 €
Siège social : 8 RUE DES FORGERONS
40000 MONT DE MARSAN
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°434 068 029

L'AGE du 15/12/2023 a décidé le transfert du siège social au 7 rue Frédéric Bastiat, 40000 MONT DE MARSAN à compter du 01/01/2024.

L24AL00873



TSF 40

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.200 euros
Siège social : 110 allée des Fauvettes
40090 St-Avit
837 910 918 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 12/02/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 110 allée des Fauvettes, 40090 St-Avit au 453 Avenue de Lacrouts 40000 Mont-de-Marsan à compter du 12/02/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance
L24AL00898

DISSOLUTIONS



PRUNELLE

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 209 Rue des Bohaires
40160 PARENTIS EN BORN
RCS MONT DE MARSAN 789 578 531

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 12 février 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidatrice, Madame Elisabeth, Isabelle, Sandrine CHAMBERT, née le 21 janvier 1974 à AGEN (47) et demeurant 209 Rue des Bohaires 40160 PARENTIS EN BORN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser

l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 209 Rue des Bohaires 40160 PARENTIS EN BORN, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces prévu par la loi sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de MONT DE MARSAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la Liquidatrice
L24AL00832



PA AUTOS

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 13 Place Raymond Poincaré
40000 Mont-de-Marsan
Siège de liquidation : 13 Place Raymond Poincaré 40000 Mont-de-Marsan
852 194 398 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Guillaume FAVREL, demeurant 13 Place Raymond Poincaré 40000 Mont-de-Marsan, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 13 Place Raymond Poincaré 40000 Mont-de-Marsan. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
L24AL00878

ENTREPRISE COUDROY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 11.433,68 Euros
Siège social : Zone Artisanale, 111 rue des Touyas 40380 Louer
RCS Dax B 411 569 353

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé liquidateur, Monsieur Patrice Coudroy demeurant 136 route du Clercq à Hinx (40180), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé à LOUER (40380) 111 rue des Touyas, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax
Pour avis
L24AL00881



AVOCATS

TGS FRANCE AVOCATS
18 rue Bouché Thomas
49000 Angers

LE BREMONTIER

SARL au capital de 7700 €
Siège social :
4 rue Albert Tournier 40140 Soustons
434 512 943 RCS de Dax

L'AGE du 31/12/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme METAYER Carole, demeurant 4 rue Albert Tournier 40140 Soustons, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de Dax
L24AL00904

CLÔTURES

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

CAROLE HEINRICH

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.100 euros
Siège social : 794 rte de la Nasse
40550 Léon
Siège de liquidation : 794 rte de la Nasse
40550 Léon
837 494 608 RCS Dax

L'Assemblée Générale réunie le 29 janvier 2024 au 794 Route de la Nasse 40550 Léon a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Carole HEINRICH, demeurant 794 Route de la Nasse 40550 Léon, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

L24AL00787

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

POUPEE & PRUNEAU

SCI au capital de 244 000 €, en liquidation
Siège de la liquidation :
11 rue Dominique de Gourguès
40000 Mont-de-Marsan
791 799 661 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés, réunie au siège de la liquidation, le 31 décembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 décembre 2023.

Les comptes seront déposés au RCS Mont-de-Marsan.
L24AL00793



LAVENTANA PEINTURE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Société en liquidation
Siège social : 4 Impasse de la Cantère
40130 CAPBRETON
808 434 633 RCS DAX

AVIS DE LIQUIDATION

Par décision de l'associée unique du 12/02/2024, Madame Laëtitia LAVENTANA, a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation

- donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2023

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX
Mention sera faite au RCS de DAX
Pour avis,
L24AL00829

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus de correspondant,

LES ANNONCES
Landaises
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com



SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

SCI SANCHEZ

SCI au capital de 152 480 €
Siège social : 17 RUE DES FUSILLES
40100 DAX
RCS de DAX n°440 804 441

L'assemblée générale ordinaire du 05/02/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. SANCHEZ Christian de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 05/02/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

L24AL00854



SCM DU CENTRE MEDICAL DE PISSOS

Société en liquidation
SCM au capital de 600 euros
Siège social et siège de la Liquidation :
185 Route de Bordeaux 40410 Pissos
RCS Mont-de-Marsan 479 848 608

Le 30/06/2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour. Radiation au RCS de Mont-de-Marsan.

L24AL00900



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

CLP-RENOV

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 1 000 euros
Siège social : L'ESTENTADE
40090 UCHACQ-ET-PARENTIS
827 468 281, RCS MONT-DE-MARSAN

LIQUIDATION

Objet social : Travaux de revêtement des sols et des murs

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 30/09/2023, l'associé unique a décidé de donner quitus au liquidateur Monsieur Laurent GIRAUD, demeurant l'Estentade, 40090 UCHACQ ET PARENTIS (FRANCE), et de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

La société sera radiée du greffe de MONT-DE-MARSAN au 30 septembre 2023.

Le liquidateur

L24AL00901

LOCATIONS GERANCES



Mes Isabelle BONNARDEL
Jean DARMUZEY
Paul NOEL
Elodie LAFFARGUE
Notaires Associés
190 rue Jules Ferry,
BP 60094
40601 Biscarrosse cedex

FIN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juin 2023, Mme Natha-

lie BISCARRAT demeurant à BISCARROSSE (Landes), 329 chemin des Milouins et immatriculée sous le n°332285568, a donné en location gérance à la société dénommée **BOUCHERIE DU PALAIS GOURMAND** dont le siège social est à SABRES (Landes), 12 rue Pascal Duprat, SIREN n°905 173 811 RCS DE MONT DE MARSAN, un fonds artisanal de vente de poulets rôtis, vente de tous produits volailles dérivés et accompagnements sis à BISCARROSSE (Landes) 335 avenue de l'aviation-210 avenue de la Plage. Pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} juillet 2023 pour se terminer le 30 juin 2024, renouvelable par tacite reconduction. Cette location-gérance a pris fin le 1^{er} novembre 2023 par résiliation amiable. Pour insertion, le Notaire.

L24AL00821

FONDS DE COMMERCE



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRE NOUVELLE VAGUE», titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la forêt, 27 rue de Mathiou, le 2 février 2024, enregistré à Mont-de-Marsan, le 8 février 2024, dossier 202400005625 référence 4004P01 2024 N 00223, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **KALIMUTXO**, dont le siège est A Soorts-Hossegor (40150) 772 avenue des Cerfs, identifiée au SIREN sous le numéro 482 299 591 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

à :

La Société dénommée **SAINT ANTOINE**, dont le siège est à Soorts-Hossegor (40150) 88 place des Landais Résidence Saint-Antoine, identifiée au SIREN sous le numéro 982 753 949 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

gor (40150) 88 place des Landais Résidence Saint-Antoine, identifiée au SIREN sous le numéro 982 753 949 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation du fonds : fonds de commerce de «bar à bières, vins et vente de tapas sur place» sis à Soorts-Hossegor (40150), Résidence Saint Antoine, 88 place des Landais, connu sous l'enseigne «KALIMUTXO BAR».

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et en a la jouissance à compter du même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent trente mille euros (230.000,00 EUR), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour deux cent neuf mille neuf cent soixante euros (209.960,00 EUR),

- Au matériel pour vingt mille quarante euros (20.040,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : NOTAIRE NOUVELLE VAGUE, Me CHABANNES, Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire

L24AL00767



AQUITATIS
Me William SOULIE
72 chemin de Pécam
40200 Pontenx-les-Forges

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître William SOULIE, notaire associé de la SARL dénommée «AEQUITATIS», titulaire d'un Office Notarial à Pontenx-les-Forges, 72, chemin de Pécam, le 31 janvier 2024, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan, le 07 Février 2024, sous les références 4004P01 2024N00211, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LE MILLENIUM**, dont le siège est à Mimizan (40200) 54 place du Marché, identifiée au SIREN

sous le numéro 800 333 544 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

A :

La Société dénommée **MILLENIUM**, dont le siège est à Mimizan (40200) 54 place du Marché, identifiée au SIREN sous le numéro 980 079 479 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Désignation du fonds : fonds de commerce de débit de boissons bar brasserie sis à Mimizan (40200) 54 Place du marché, connu sous le nom commercial LE MILLENIUM.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent trente mille euros (230 000,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BO-DACC, au siège de la SARL AEQUITATIS, Office Notarial susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L24AL00824



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRE NOUVELLE VAGUE», titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la forêt, 27 rue de Mathiou, le 6 février 2024, enregistré à Mont-de-Marsan, le 12 février 2024, dossier 00006005 référence 4004P012024N 00255, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **SARL Déméter&Ploutos**, dont le siège est à Castets (40260) 258 impasse Castetbert, identifiée au SIREN sous le numéro 907 731 541 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

A :

La Société dénommée **IL MOMENTO**, dont le siège est à Soustons (40140) 8 Commerce du Lac Marin 6 avenue de la Pêtre, identifiée au SIREN sous le numéro 983 608 779 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation du fonds : fonds de commerce d'activité de glacier, crêperie, restauration rapide sur place et à emporter, restauration traditionnelle, commerce de détail alimentaire» sis à Soustons (40140), 8 commerce du Lac Marin - 6 avenue de la Pêtre, connu sous le nom commercial et l'enseigne «O'PETIT CREUX GOURMAND».

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et en a la jouissance à compter du même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de soixante-dix mille euros (70.000,00 EUR), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour cinquante-six mille quatre cents euros (56.400,00 EUR),

- au matériel pour treize mille six cents euros (13.600,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : NOTAIRE NOUVELLE VAGUE, Me CHABANNES, Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire

L24AL00839



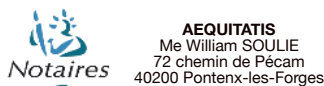
**POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL**

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM



AQUITAINS
Me William SOULIE
72 chemin de Pécam
40200 Pontenx-les-Forges

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laurence LACOSTE, notaire au sein de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «AEQUITAIS», titulaire d'un Office Notarial à Pontenx-les-Forges, 72 chemin de Pécam, le 12 février 2024,

La Société dénommée **TB3M**, dont le siège est à Mimizan (40200) 9 rue de l'Abbaye, identifiée au SIREN sous le numéro 481 385 417 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

A cédé à :

La Société dénommée **LACAMPAGNE**, dont le siège est à Mimizan (40200) 9 rue de l'Abbaye, identifiée au SIREN sous le numéro 983 898 537 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Le fonds de commerce de vente de produits, matériel, marchandises et pièces se rattachant à la pratique du modèle, vente et réparation d'engins de motoculture et de deux roues, sis à MIMIZAN (40200), 9 rue de l'Abbaye, connu sous le nom commercial TB3M.

Moyennant le prix principal de cent cinquante mille euros (150.000,00 EUR), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour cent treize mille cent quarante euros (113.140,00 EUR),

- Au matériel pour trente-six mille huit cent soixante euros (36.860,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
L24AL00848

REGIMES MATRIMONIAUX



Me Nicolas CEVRERO
Notaire Associé
31 avenue du Marensin
40550 Léon

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Nicolas CEVRERO Notaire à 31 avenue du Marensin 40550 Léon, le 7 février 2024, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

à la requête de :

Monsieur Didier **BURGUE** et Madame Marie-Thérèse **DARROUZES**, demeurant ensemble à Léon (40550), 168, rue de Pillette,

Nés savoir :

- Monsieur BURGUE à Dax (40100) le 3 juillet 1960,

- Madame DARROUZES à Dax (40100) le 9 avril 1967.

Mariés à St-Paul-lès-Dax (40990) le 21 juin 1997.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Nicolas CEVRERO, notaire à Léon (40550), 31, avenue du Marensin.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

L24AL00764



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé à Soorts-Hossegro (40150), hôtel de la forêt, 27 rue de Mathiou, CRPCEN 40059, le 1^{er} février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre :

M. Jean Louis **SALLES**, retraité, et Mme Michèle **DEDIEU**, retraitée, demeurant ensemble à Pouillon (40350) 70 allée Baric Haout.

M. est né à Linxe (40260) le 20 janvier 1953, Mme est née à Saint-Gaudens (31800) le 20 mars 1951.

Mariés à la mairie de Capbreton (40130) le 20 février 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
L24AL00765



OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA C. GINESTA
1058 Av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur Bernard Gérard **LUMALE**, retraité, demeurant à Saint-Avit (Landes), 246 avenue de Joulou, né à Cachén (Landes) le 19 février 1948

Madame Marie Hortensia **DUBOS**, retraitée, demeurant à Saint-Avit (Landes), 246 avenue de Joulou, née à Mont-de-Marsan (Landes) le 12 juillet 1953

Modification opérée : adoption du régime de la Communauté Universelle.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Christian GINESTA, Notaire à Mont-de-Marsan (Landes), 1058, avenue Eloi Ducom.

Date de l'acte : 8 février 2024

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis, Maître Christian GINESTA

L24AL00766



Me Angélique MONTAGNER
Notaire
12 avenue de Laubian
Seignosse (Landes)

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Angélique MONTAGNER, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Seignosse, 12 avenue de Laubian, CRPCEN 40058, le 13 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Alain Tomislav **KOVACIC**,

retraité, et Madame Laurence Héléne Adrienne **MAGNIER**, sans profession, demeurant ensemble à Tosse (40230) 1 place de Maremne.

Monsieur est né à Paris 15^{ème} Arrondissement (75015) le 10 août 1961.

Madame est née à Levallois-Perret (92300) le 4 février 1962.

Mariés à la mairie de Neuilly-sur-Seine (92200) le 29 juillet 1983 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
L24AL00862



AQUITAINS
Me William SOULIE
72 chemin de Pécam
40200 Pontenx-les-Forges

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître William SOULIE, soussigné, notaire associé de la société à responsabilité limitée dénommée «AEQUITAIS», titulaire d'un Office Notarial à Pontenx-les-Forges, 72, chemin de Pécam, CRPCEN 40008, le 14 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle, avec clause d'attribution intégrale au profit du survivant entre :

Monsieur Marc **PETIT**, Retraité, et Madame Marie Christiane **LAPORTE**, Retraitee, demeurant ensemble à MIMIZAN (40200) 4 rue Galilée.

Monsieur est né à Monségur (33580) le 5 janvier 1947,

Madame est née à Escource (40210) le 2 décembre 1951.

Mariés à la mairie de Labouheyre (40210) le 18 mars 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
L24AL00885

AUTRES ANNONCES



Me André Baudoin-Malric
Me Audrey Baudoin-Malric
Notaires à Mont-de-Marsan

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Melle Pierrette **JULIEN**, née à Mont-de-Marsan, le 22 octobre 1932, dmt à Mont-de-Marsan (40000), 11 rue Théodore Foixk, mais domiciliée en dernier lieu à Mont-de-Marsan (40000), EHPAD Lesbazelles, 11 rue Théodore Foix, célibataire, décédée à Mont-de-Marsan, le 07 janvier 2024,

A consenti un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de description et dépôt suivant acte reçu par Maître André BAUDOIN-MALRIC, notaire à Mont-de-Marsan, le 08 février 2024.

Opposition à l'exercice de ces droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître André BAUDOIN MALRIC, notaire à Mont-de-Marsan (40004), 266 rue Paul Lacôme, CRPCEN : 40001,

dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan de l'expédition du procès-verbal de description et dépôt du testament et copie de ce testament.

Me André BAUDOIN-MALRIC
L24AL00760

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40
NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce L23AL06321 parue le 06 janvier 2024 concernant la **SARL DCS** il y a lieu de lire : l'AGE du 09/09/2023 et à effet du 09/09/2023.

L24AL00778

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 02 février 2024)

SAS BUREAU C AU CARRE, 14 Route d'Escource 40200 Mimizan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 820 977 098. Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_737

DURAND Ingrid, Marie, Anne, 375 Avenue Nonères 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 794 876 987. Autres services personnels n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_738

LECONTE Audrey, 32 Route de Cail-lau 40260 Lesperon, RM 800 996 787. Commerce de détail alimentaire sur éven-taires et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_741

SARL ECOLE CONDUITE AQUITA-INE, 17 Route de Saint-Sever 40270 Lar-rièrre-Saint-Savin, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 489 241 216. Enseignement de la conduite. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_742

(Jugement du 09 février 2024)

SARL L'ARMOIRE A MALICE, 20 Rue Frédéric Bastiat 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 805 301 926. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2023, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_748

SAS ECTIM CONSEILS, 9 Rue Natio-nale 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 883 835 720. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liqui-dation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la per-sonne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Mar-san. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électro-nique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2024_4002_750

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 02 février 2024)

SARL ESPRIT CARRELAGE DU MOUN, Lotissement Mora Baillou, 3 Impasse Chambrelent 40280 Saint-Pierre-du-Mont, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 793 303 579. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4002_739

SARL HYGIENE 40, 102 Route des Arrats, ZA de Peyran, 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 502 165 814. Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2023, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la per-sonne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4002_740

(Jugement du 09 février 2024)

SARL SUIRE SEBASTIEN, 1111 Rue Ferme de Larrouquère, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 497 785 550. Agencement de lieux de vente. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judi-ciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2024, désignant mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSO-CIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue du 49^{ème} 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4002_747

SAS SLT FERMETURES, 68 Place de L'Hôtel de Ville 40320 Geaune, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 818 459 406. Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redres-sement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Aoû 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la pub-lication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2024_4002_749

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 02 février 2024)

SARL AUTO ECOLE SEGURA, 3 Rue Roger Salengro, Morcenx 40110 Morcenx la-Nouvelle, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 840 241 095. Enseignement de la conduite. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL APEX AJ, prise en la per-sonne de Me Julien ALLART 66, allée Marines, Espace Rive Gauche 64100 Bay-onne.

2024_4002_745

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 02 février 2024)

SARL MASALAND INFORMATIQUE, 186 Rue de Lily, Appartement 5, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 479 108 565. Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024_4002_743

SARL CHOCONAF DU MOUN, 24 Place Saint-Roch 40000 Mont-de-Mar-san, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 850 735 358. Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spé-cialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024_4002_744

(Jugement du 09 février 2024)

SARL GASCOVOL, 524 Route de la Chalosse 40500 Sarraziet, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 811 679 976. Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2024_4002_751

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN

Jugement du Tribunal de Commerce de Montauban prononçant en date du 30

janvier 2024 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 22 Décembre 2023, désignant administrateur SELARL APEX AJ prise en la personne de Me Philippe THOLLET 4 rue Jules de Ressaiguié 31000 Toulouse avec les pouvoirs : assistance du débiteur, mandataire judiciaire SELARL BENOIT & ASSOCIÉS prise en la personne de Me Béatrice AMIZET 16 rue Mary Lafon 82000 Montauban à l'encontre de la société **TRANSPORTS JARDEL** 14 rue Voltaire 82000 Montauban, 601 650 161 RCS Montauban. Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> dans un délai de deux mois à compter de la parution au BODACC.

L24AL00875

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN

Dossier N° RG 23/00026. N° Portals DBYM-W-B7H-DJLJ

Par jugement en date du 08 Février 2024, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Li-iquidation Judiciaire à l'égard de la **SARL MICHELLE ET SIMON**, demeurant 425 avenue du Maréchal Lyautey 40600 Bis-carrosse.

Nom commercial : SARL MICHELLE ET SIMON

Activité : Pâtissier

A constaté l'état de cessation des paie-ments au : 7 Novembre 2023 (Provisoire)

A nommé :

Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan

Juge Commissaire : Carine VALIAMÉ

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SE-LARL EKIP'7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour Extrait, Fait à Mont-de-Marsan,

Le 08 février 2024

Le Greffier

L24AL00758

Dossier N° RG 23/00009. N° Portals DBYM-W-B7H-DHPQ

Par jugement en date du 08 Février 2024, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de li-iquidation judiciaire sur conversion d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Michel **BALLESTER**, demeu-rant 18 impasse Delcor 40000 Mont-de-Marsan.

Activité: Entrepreneur individuel

A constaté l'état de cessation des paie-ments au 14 Septembre 2023

A nommé :

- Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' prise en la personne de Me MAN-DON 7 bis Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

- Juge Commissaire : Carine VALIAMÉ

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SE-LARL EKIP' prise en la personne de Me MANDON 7 bis Place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait, Fait à Mont-de-Marsan

Le 08 février 2024

Le Greffier

L24AL00782

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

[annoncelegale.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegale.annonces-landaises.com)

[WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM](https://www.annonces-landaises.com)

Hebdomadaire créé en 1944
Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 €

Siège social :
108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux

Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre - 40000 Mont-de-Marsan
Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com
120 av. Georges-Clemenceau - 40100 Dax

Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA**

Directeur de publication : Guillaume **LALAU**

Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET**

Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE**
07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com

Rédaction : Julie **DU COURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**,
Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON**

Direction artistique : David **PEYS**
Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD**
& Raphaëlle **MOURET**

Responsable Organisation et Systèmes d'Information :
Ophélie **BROUTTIER**

Webmarketing : Cyrielle **MORFEA**

Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI**

Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER**

Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCO**
06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com

Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU**
c.clerteau@annonces-landaises.com

Publicité : Christine **SABOURIN**
05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com

Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO**

Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER**
Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU**

Dépôt légal à parution hebdomadaire - Parution le samedi

Impression : **ROTIMPRES**
Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne
Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois)

Commission paritaire n° 0628 1 83288

ISSN 1270-704X

Prix de vente : 1,50 €

Abonnement annuel papier + web : 50 €

Membre de RésoHebdoEco



LES ANNONCES
Landaises

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES

7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN

A VENDRE PARCELLES

A SAINTE COLOMBE (40700)

Les offres devront impérativement être adressées auprès de
la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON,
7B Place SAINT-Louis 40000 Mont-de-Marsan avant le **28-02-2024 à 12h**
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par
courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement
téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : **43849**

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
leana.lesecure@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES

7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN

A VENDRE TERRES

A CAMPAGNE (40090)

«Petit Bigné»

«Le Chêne du Roi-Sud»

Les offres devront impérativement être adressées auprès de
la SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON,
7B Place SAINT-Louis 40000 Mont-de-Marsan avant le **27-02-2024 à 12h**
Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par
courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement
téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : **20867**

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
leana.lesecure@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 621,60	2,1%	1,0%	14,9%	7 689,80	7 318,69	France
SBF 120	5 772,24	1,8%	0,7%	13,4%	5 826,33	5 555,78	France
EURO STOXX 50	4 688,33	4,6%	3,7%	19,9%	4 746,35	4 403,08	Europe
S&P 500	4 968,73	3,9%	4,2%	25,8%	5 026,61	4 688,68	USA
NASDAQ 100	17 693,71	5,1%	5,2%	53,1%	17 962,40	16 282,01	USA
FOOTSIE 100	7 508,52	-1,5%	-2,9%	1,8%	7 733,24	7 446,29	Royaume-Uni
DAX 30	16 876,03	1,0%	0,7%	17,4%	17 037,35	16 431,69	Allemagne
SMI	11 134,71	-0,8%	0,0%	0,4%	11 443,13	11 091,58	Suisse
NIKKEI	37 963,97	6,7%	13,4%	35,9%	37 963,97	33 288,29	Japon
SSE COMPOSITE	2 865,90	-0,6%	-3,7%	-7,1%	2 974,94	2 702,19	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2024		Rendement 2023
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,30	-1,1%	1,5%	47,8%	13,60	13,05	-
ARVERNE GROUP SA	8,25	-13,2%	-13,1%	-17,5%	9,65	8,20	-
ASHLER ET MANSON	3,20	0,0%	0,0%	-2,4%	3,20	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	-35,9%	0,0%	8,10	5,90	-
CERINNOV GROUP	2,73	7,1%	3,8%	164,0%	2,98	2,41	-
CHEOPS TECHNOLOGY	63,50	-2,3%	-1,6%	1,6%	65,00	56,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	494,00	2,9%	4,7%	9,3%	496,00	470,00	7,7%
EAUX DE ROYAN	88,00	3,5%	-3,3%	2,3%	91,00	84,00	7,0%
EUROPLASMA	0,002	-54,5%	-71,7%	-99,9%	0,005	0,001	-
FERMENTALG	0,91	224,3%	200,7%	-43,3%	0,91	0,27	-
GASCOGNE	3,46	-1,1%	-4,9%	-12,0%	3,64	3,42	-
GPE BERKEM	2,40	-29,4%	-21,6%	-54,6%	3,68	2,32	-
GPE PAROT (AUTO)	8,25	0,6%	0,0%	291,0%	8,30	8,15	-
HYDROGENE DE FRANCE	9,56	-13,1%	-24,1%	-61,2%	12,70	9,56	-
HUNYVERS	13,95	-1,8%	-0,4%	19,2%	14,25	13,50	-
I.CERAM	4,28	39,0%	47,6%	-62,8%	5,25	2,54	-
I2S	6,35	14,4%	9,5%	0,8%	6,80	5,10	2,2%
IMMERSION	2,00	0,0%	3,1%	-57,8%	2,02	1,79	-
IMPLANET	0,07	12,9%	12,2%	-56,6%	0,09	0,06	-
KLARSEN DATA	2,46	-27,2%	-9,6%	26,8%	3,38	2,39	-
LECTRA	31,20	0,8%	-0,2%	-8,4%	33,20	29,15	1,5%
LEGRAND	90,96	-0,5%	-3,3%	15,3%	94,10	89,28	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	7,90	-2,0%	-	-	8,19	7,86	-
MULTIMICROCLOUD	0,25	25,0%	19,0%	0,0%	0,25	0,20	-
OENEO	11,20	-7,8%	-13,2%	-18,5%	12,90	10,75	3,1%
POUJOLAT	14,90	-5,7%	-9,7%	-34,1%	16,50	14,65	2,1%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	0,0%	430,00	430,00	-
UV GERMI	3,97	0,3%	12,8%	5,0%	4,34	3,45	-
VALBIOTIS	4,00	-13,0%	-20,0%	12,7%	5,12	3,97	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR
 « Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Ariège Destination ski aussi !

LES STATIONS DE L'ARIÈGE EN CHIFFRES

544 833 journées ski par an
658 jours d'ouverture cumulés
46 emplois permanents
355 emplois saisonniers

Les six stations des Pyrénées ariégeoises accueillent les skieurs avec des pistes ouvertes à la fois aux débutants et aux plus expérimentés. Avec des activités toujours plus originales, la destination ski se mue aussi en destination montagne.

Par **Charlène LERMITE**

Avec leurs 193 km de pistes, les Pyrénées ariégeoises entament la saison hivernale avec enthousiasme. Les six stations accueillent les skieurs de tous niveaux, des débutants aux plus expérimentés. À Ax-3-Domains, les amateurs de glisse les plus avertis peuvent tester la Tute ou tremplin, une piste noire puis rouge qui offre de fortes sensations. Dans la même veine, à Guzet, la piste noire Freychet offre une vue panoramique sur les sommets alentour. Les débutants ne sont pas en reste, la station d'Ascou propose de leur apprendre le ski gratuitement et en un week-end. Ce dispositif ouvert à tous comprend un nombre de places limité.

LES ACTIVITÉS PRENNENT DE LA HAUTEUR

Une nouvelle vue panoramique a été installée à Ax-3-Domains, au Saquet à 2 100 mètres d'altitude. Elle est

à la fois accessible aux skieurs et aux piétons. Dans la même station, le restaurant du Louzat crée l'événement avec des soirées en altitude et une vue imprenable sur les Pyrénées depuis la terrasse. La redescente se fait à ski encadré par des pisteurs et des motoneiges. Dans la station de Guzet, un instructeur propose de coupler glisse et parapente. Avec son parapente biplace, le décollage s'effectue face au massif du mont Valier ou depuis le cirque de Cagateille.

GOLF ET TRÂÎNEAU À CHEVAL

Pour d'autres expériences sans chausser les skis, le site nordique de Beille accueille un golf sur neige de neuf trous à 2 000 mètres d'altitude. Cette activité originale est mise en place pour fêter la fin de saison. À Roumengoux, Sylvain Salaméro, un éleveur de chevaux mérens et castillonnais propose du ski-joëring, une activité ludique où le cheval tire le skieur. Pour les plus aventureux, sur le plateau de Beille, des nuits originales en igloo ou sous une yourte sont possibles dans le village nordique Angaka, avec découverte du traîneau à cheval et des raquettes nocturnes au programme. Et, pour ceux qui préfèrent les activités plus cosy, direction les Bains du Couloubret, qui, avec leurs bains chauds et froids, offrent aussi de nouveaux soins dont de la réflexologie plantaire. ■